

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis et l'ouvrier.

Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville et de la banlieue. Pour service irrégulier, téléphones à Main 7697.

VOL. XIX No 88.

BEAU, PLUS FRAIS.

MONTREAL, VENDREDI, 15 JUILLET 1921

MINIMUM: 70; MAXIMUM: 92.

PRIX: TROIS

SI LES NATIONS CONTINUENT LES ARMEMENTS, CE SERA LA GUERRE

Peu importe les traités, dit Lloyd George, peu importe les associations, il faut que les nations s'entendent pour ne pas développer la boucherie

UN OCEAN REELLEMENT PACIFIQUE

Nous avons tous les deux fait notre possible pour obtenir la paix, dit le premier ministre, au sujet de sa conférence avec Eamonn de Valera

(Dépêche de la Presse Associée)
Londres, 14. — M. Lloyd George a tenu un conseil de ses ministres à la Chambre des Communes ce soir pour discuter sa réunion avec M. de Valera. Plus tard dans la soirée il s'est rendu à un dîner des libéraux coalitionnistes où il fut l'objet d'une ovation.

Il s'excusa d'arriver en retard et dit qu'il avait été occupé à d'importantes tâches durant la journée et qu'après s'en être acquitté il avait rencontré ses collègues et fait rapport au Souverain qui prend un très vif intérêt aux négociations et à l'intervention duquel on doit beaucoup.

"Nous lui devons, ajouta le premier ministre, une profonde dette de reconnaissance pour ce service, qui est l'un des plus grands qu'il ait rendus."

Cette déclaration fut reçue par de longs applaudissements.

Parlant de l'Irlande, M. Lloyd George pria son auditoire de ne pas le tenter de commettre d'indiscrétion.

"Moins on parlera mieux ce sera dans le moment, déclara le premier ministre, mais il y a le grand fait que M. de Valera, chef de la grande majorité de la race irlandaise, a été en conférence pendant près de trois heures avec le premier ministre de ce pays, à discuter les différentes méthodes et suggestions pour le règlement de cette longue, longue controverse, inimitié ancienne, amère, désastreuse, inimitié au cours de laquelle on a commis un grand nombre de fautes et manqué des occasions sans fin."

"Espérons que cette occasion ne sera pas manquée. Je ne puis que dire, après la longue discussion, que je suis certain que nous avons tous les deux fait notre possible pour obtenir la paix. (Applaudissements prolongés)."

A part cela, il ne serait pas sage pour moi de m'en aller dans ce moment, parce que nous avons tous les deux nos difficultés à surmonter."

M. Lloyd-George parla de la remarquable invitation lancée par le président des Etats-Unis pour discuter les questions que comporte le problème du Pacifique, sur lequel repose la paix future du monde.

Il dit:

"J'espère qu'elle aura pour résultat un pacte de paix qui fera du Pacifique un océan réellement pacifique. J'ai aussi confiance qu'elle amènera une utile discussion du problème du désarmement, sur lequel dépend tout l'avenir de notre race, parce qu'il importe peu quelles espèces de traités soient signés, quelles espèces de pactes soient conclus entre les nations, quelles ententes elles peuvent établir; il ne fait pas de différence qu'elles ligues ou associations elles peuvent fonder, si les nations s'arment les unes contre les autres pour la guerre, la guerre va arriver à la fin."

Par conséquent aucun traité n'est de valeur à moins qu'il ne comporte une entente entre les nations qu'elles n'utiliseront pas leurs ressources, leurs richesses et leurs forces dans le but de développer le mécanisme de la boucherie humaine parmi elles. Je suis très confiant que lorsque cette conférence se réunira elle amènera quelque chose de plus que des résolutions en faveur du désarmement et amènera une entente et un réel accord, comportant la tenue de ces armements dans les limites inoffensives."

Au même banquet, sir Hamar Greenwood, secrétaire en chef pour l'Irlande, a dit qu'il espérait qu'un accord permanent serait le dernier résultat de la conférence irlandaise.

AUDIENCE AVEC LE ROI

Londres, 14. — Le premier ministre Lloyd George a eu une audience avec le Roi, ce soir.

COMMUNIQUE SUCCINCT

Londres, 14. — Le communiqué publié après la conférence de Lloyd George et de Valera dit qu'un libre échange de vue a eu lieu entre M. Lloyd George et M. de Valera et que leurs positions relatives furent définies.

La conférence sera reprise à 11 h. 30 demain matin, a-t-on annoncé.

Le communiqué commençait comme suit:

"M. Lloyd George et M. de Valera se sont rencontrés cet après-midi à 4 heures 30 et après-midi. Ils étaient seuls et la conférence a duré jusqu'à sept heures."

Il mentionnait ensuite l'échange de vues et la déclaration des positions du premier ministre et du chef irlandais.

CONFERENCE DE DEUX HEURES ET DEMIE

Londres, 14. — Eamonn de Valera

LA VENTE DU BLE PAR LE GOUVERNEMENT

Un sénateur suggère que le prix en soit majoré de 50 à 60 sous

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Winnipeg, 14. — La tâche de vendre la récolte de grain de l'ouest du Canada cette année, par suite du tarif américain de 25 sous le boisseau proposé dans le bill Fordney et du manque d'acheteurs étrangers est si grave que le seul moyen d'éviter la perte de plusieurs millions de dollars aux fermiers est que le gouvernement canadien agisse comme agent de vente pour la récolte, a déclaré le sénateur H. W. Laird, de Regina, qui est arrivé ici aujourd'hui de l'ouest.

Le sénateur a déclaré que la majoration de 50 à 60 sous le prix du boisseau de blé en entrepôt ou au moulin par le gouvernement dans le but de permettre aux fermiers de faire face à leurs dettes pressantes était praticable et permettrait au gouvernement d'agir en sorte que le marché ne soit pas bloqué ou que les profits énormes ne rentrent pas dans la poche des spéculateurs sur le grain.

D'aucuns vont prétendre, dit le sénateur Laird, que ce n'est pas une fonction du gouvernement mais si l'on considère que toute l'industrie du pays repose sur le succès des récoltes, le gouvernement devrait se faire un devoir de maintenir la récolte de la meilleure manière possible.

POUR ENCOURAGER LA CONSTRUCTION

Une réduction de 10 sous l'heure dans les salaires est projetée

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 14. — Les représentants des métiers en construction, après une conférence qui a duré toute la journée, ont décidé de recommander une réduction générale de dix sous l'heure dans les salaires comme moyen de stimuler l'activité dans l'industrie de la construction. La conférence représentait l'Association des Manufacturiers Canadiens, le Conseil des Métiers en Construction de Toronto, le Builders' Exchange, les manufacturiers de briques et les entrepreneurs en construction.

Le sénateur Gedeon Robertson, ministre du Travail, présidait. Si la réduction est acceptée par les unions, elle s'appliquera le 25 juillet. Les manufacturiers de briques et autres vont pendant l'intervalle essayer de réduire les prix des matériaux de construction. La résolution pour réduire les salaires fut appuyée par les sept représentants ouvriers présents à la conférence.

Commission pour le développement d'Ontario

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 14. — Le "Globe" déclare aujourd'hui qu'il apprend officiellement que le gouvernement Drury projette la création d'une commission spéciale qui verra au développement industriel et commercial en Ontario. La commission va probablement comprendre des représentants du Board of Trade, des manufacturiers et des cultivateurs.

Le personnel de la commission sera nommé sous peu. Deux éminents agraires qui seront vraisemblablement nommés sont M. W. C. Good, de Paris, et M. R. J. McMillan, de Scarborough. M. Good a obtenu la médaille d'or de l'université de Toronto en économie politique, et on l'appelle le "professeur d'économie politique des fermiers". M. McMillan est directeur de la Coopération des Fermiers.

Les Américains n'aiment pas ces restrictions

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 14. — Par un vote unanime la commission des affaires étrangères de la chambre a rapporté aujourd'hui une résolution conjointe déjà adoptée par le sénat, au sujet de la nomination d'une commission qui confèrera avec le gouvernement canadien et vise de faire annuler l'arrêté ministériel restreignant l'exportation du bois de pulpe aux Etats-Unis.

Les feux de Chelsea se sont éteints

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 14. — Grâce à la pluie qui est tombée hier soir vers neuf heures et aux mesures qui ont été prises par les citoyens de la place le feu de forêt qui menaçait le village de Chelsea, dans la vallée de la Gatineau, s'est éteint.

LA VENGEANCE DE LLOYD GEORGE ET DE CURZON

London, 14. — A la suite des attaques du "Times" sur l'aptitude du premier ministre Lloyd George et du comte Curzon à représenter la Grande-Bretagne à la conférence de désarmement de Washington, Downing Street et le ministère des Affaires Etrangères ont rompu leurs relations avec les journaux de Northcliffe.

L'article du "Times" disait que personne n'avait confiance dans le premier ministre et s'objectait à l'infatuation et à l'incapacité du comte Curzon.

Dans un court article de tête, le journal regrette d'être classé parmi les adversaires de la coalition, mais ne se repent pas et dit qu'il attend dans le calme que lord Curzon comprenne la folie de son action. Il ne parle pas du premier ministre.

DERNIER CHAPITRE DE CETTE ENVOLEE

Rapport sur la fameuse randonnée de Rockaway, E. U., à Mattice, Ont.

BLANCHISSAGE

Washington, 14. — Le prodigieux époué des lieutenants Hinton Kloor et Farrell qui partirent de la station navale de Rockaway, en décembre dernier, et atterrirent plusieurs jours après dans les champs de neige du nord de l'Ontario ne s'est terminée qu'aujourd'hui par la publication du rapport de la cour d'Enquête chargée d'établir les responsabilités.

Dans ce document rendu public par le secrétaire Denby, le tribunal ne censure pas les trois aéronautes d'avoir fait l'envolée, mais dit en contre-charge que le voyage fut autorisé par l'officier commandant et qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de traverser la frontière canadienne.

De la rencontre entre les lieutenants Farrell et Hinton, qui fit tant gloire, le tribunal dit ce qui suit: "La conduite du personnel fut irrépréhensible durant toute l'envolée et le voyage subséquent à Moose Factory et de Moose Factory à Mattice, Ontario. Un esprit de coopération et d'assistance mutuelle se fait voir dans les difficultés qui furent surmontées et les souffrances incidentes à leur atterrissage dans un pays désert, inconnu et inaccessible, au cœur de l'hiver."

"Peu après leur arrivée à Mattice, Ontario, une altercation personnelle entre les lieutenants Farrell et Hinton eut lieu, dans laquelle le lieutenant Hinton fut frappé par le lieutenant Farrell. Le lieutenant Farrell à ce moment était très excité, nerveux et épuisé, par suite des misères endurées."

"Ce différend fut ajusté comme entre hommes par la présentation et l'acceptation d'une excuse rétablissant les relations amicales qui avaient antérieurement existé."

Le rapport parle surtout de la trajectoire du ballon depuis son départ de Rockaway, le 13 décembre, jusqu'à son atterrissage le jour suivant, le retour des aéronautes à Mattice, Ontario, 11 janvier et leur arrivée à New-York, le 14 janvier.

L'état de sir Sam Hughes s'aggrave

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Lindsay, Ontario, 14. — L'état de sir Sam Hughes, ancien ministre de la Milice n'est pas si encourageant aujourd'hui. Il souffre d'épuisement causé par la chaleur.

NOUVELLES MONDIALES

ANGLETERRE.

Les diplomates anglais ne s'attendent pas à recevoir une grosse somme en réparations allemandes. Lloyd George déclare que si les nations continuent à s'armer les uns contre les autres, la guerre arrivera nécessairement à la fin. — Le premier ministre a rencontré de Valera pendant deux heures et demie.

ETATS-UNIS.

Deux documents sont présentés à la commission des finances du sénat demandant que l'Angleterre demande que les dettes inter-alliées aux Etats-Unis soient annulées.

CANADA.

Notre commerce a baissé de 135 millions de dollars durant le mois de juin. — Un sénateur de l'ouest suggère que le gouvernement vende le blé en finant le prix.

McFADDEN ET LES VETERANS CAN.

Ils ne sont pas unanimes à demander la commutation de sa sentence

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 14. — Les membres de l'Association des Vétérans de la Grande Guerre ne sont pas unanimes à demander la commutation de la sentence de mort prononcée contre William McFadden, qui languit dans la prison de Toronto en attendant son exécution avec Roy Hotrum, laquelle doit avoir lieu le 3 août.

"Ma position est que ni une organisation de soldats ni aucune autre ne devrait intervenir dans l'administration de la justice," a déclaré J. H. Craig, membre de l'association et assistant secrétaire de la Légion Canadienne, qui est en voie de formation.

Le secrétaire Turley de l'association, a eu une entrevue avec McFadden dans sa cellule aujourd'hui et a signifié la demande d'appel à la clémence qui sera envoyée au ministre de la Justice. McFadden a dit à M. Turley qu'il avait essayé de s'enrôler en 1915 mais qu'il fut refusé parce qu'il avait le nez brisé. Il donna les noms des hommes qui l'accompagneront au bureau de recrutement et l'on ne cherchera pas à confirmer sa déclaration. Il fut consigné en 1918 et fit du service en France durant les derniers mois de la guerre.

NOTRE COMMERCE EST A LA BAISSE

Il a diminué de \$125,851,171 durant le mois de juin dernier

Ottawa, 14. — D'autres diminutions dans le commerce du Canada ressortent du sommaire publié par le département des douanes sur le commerce du Canada durant le mois de juin et les trois mois qui se sont clos le 30 juin, en comparaison des périodes correspondantes de 1920.

La diminution dans le grand total pour le mois de juin 1921 contre le mois correspondant de l'an dernier est de \$125,851,171 et pour les trois mois de \$335,328,854 contre la même période de l'an dernier. Les marchandises domestiques exportées durant le mois de juin 1921 ont accusé \$58,576,299 contre \$106,537,835 en juin 1920, soit une diminution de \$47,961,536. Durant le mois de juin, 1920, il est entré une valeur de \$134,692,344 en marchandises pour consommation au Canada contre \$57,644,658 durant le mois de juin 1921, soit une diminution de \$77,047,686.

La valeur des marchandises entrées en juin pour consommation dans la période de trois mois se terminant en juin 1920 se chiffrait par \$346,303,779 dont \$229,005,489 étaient sujets à l'impôt. Les droits recueillis sur ces importations furent de \$56,184,248. Dans la période correspondante de 1921, les importations se sont totalisées par \$191,256,572 dont \$131,536,878 étaient imposables et rapportèrent \$20,361,495. Les marchandises imposables importées durant le mois de juin 1920 étaient évaluées à \$89,131,496 et \$18,938,045 en droits furent versés. Durant le mois correspondant de l'année actuelle la valeur des marchandises imposables importées a baissé à \$37,101,449 et les droits ont été de \$9,067,478.

Les marchandises domestiques, exportées durant les trois mois se terminant au mois de juin 1920 sont évaluées à \$237,236,799 contre \$161,409,920 dans la période correspondante de cette année. Les marchandises étrangères exportées ont baissé de \$1,957,109 en juin 1920 à \$1,116,160 en juin 1921. Pour les trois mois de 1920 les exportations de marchandises étrangères furent de \$7,646,983 contre \$3,092,214 durant les trois mois correspondants de 1921.

SIR SAM HUGHES EST MOURANT

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Lindsay, Ont., 15. — Sir Sam Hughes a eu une rechute au commencement de la soirée hier. Son état était très grave à 1 heure 30 ce matin et tout espoir de le sauver est disparu.

ETATS-UNIS.

Deux documents sont présentés à la commission des finances du sénat demandant que l'Angleterre demande que les dettes inter-alliées aux Etats-Unis soient annulées.

Notre commerce a baissé de 135 millions de dollars durant le mois de juin. — Un sénateur de l'ouest suggère que le gouvernement vende le blé en finant le prix.

PAS DE DIMINUTION DANS LES SALAIRES

Avant de prouver que c'est le seul remède au déficit des chemins de fer

UNE RESOLUTION

Les cheminots d'Ottawa réunis en assemblée protestent tous

Ottawa, 14. — Les employés des chemins de fer canadiens sont contents à débattre des réductions de salaires si on peut leur démontrer qu'il n'y a pas d'autre moyen de remédier à la situation financière actuelle qui affecte sérieusement l'administration des chemins de fer nationaux, au dire des représentants de la Fraternité des Cheminots, qui ont parlé à une grande réunion de cheminots ici, hier soir.

La réunion était composée en grande partie d'employés du Grand-Tronc d'Ottawa et avait été convoquée pour étudier la proposition de réduction de salaires de 12 pour cent. Un grand nombre des auditeurs étaient de la division 110 de la Fraternité canadienne.

Après qu'eut été discutée, une résolution fut adoptée refusant la réduction de salaires proposée telle qu'elle est formulée et appuyant les représentants des employés dans leurs efforts pour maintenir les salaires et les conditions de travail actuels.

La résolution se lit comme suit: "Attendu que de la date du commencement de la grande guerre en 1914 les prix des articles nécessaires qui constituent le coût de la vie en Canada ont monté continuellement, jusqu'à cette année;

"Attendu que les chemins de fer, les manuteneurs de fret, les employés de magasins et les employés de la station du chemin de fer Grand-Tronc n'ont reçu aucune majoration de salaire jusqu'en 1918; et de plus que le coût de la vie n'a accusé aucune diminution appréciable, particulièrement en ce qui concerne les loyers, le combustible, les taxes et les autres items importants;

"Attendu que le taux actuel des salaires des cheminots est à peine suffisant pour leur permettre de vivre convenablement;

"Attendu qu'on a prétendu que les réductions proposées dans les salaires ont pour but de réduire le déficit actuel du Grand-Tronc; et

"Attendu que les employés ne sont pas représentés à la commission d'administration dudit chemin de fer; et

"Attendu qu'aucune preuve n'a été faite que le déficit a été causé par les augmentations de salaires aux employés, nous considérons que les employés ne peuvent être tenus responsables des conditions financières existantes."

De plus on a fait remarquer que la réduction proposée dans les salaires est basée sur la réduction du "Railroad Labor Board" américain, qui a été déterminée par la variation dans le coût de la vie aux Etats-Unis; et

"Attendu que le coût de la vie n'a pas diminué autant et que les conditions qui existent au Canada ne sont pas les mêmes qu'aux Etats-Unis;

"Qu'il soit résolu par cette assemblée des employés de chemins de fer que nous n'acceptons pas, telle qu'elle est formulée, la proposition des chemins de fer de réduire les salaires; et que nous donnons notre appui entier et unanime à la commission représentant les employés dans ses efforts pour maintenir les salaires et les conditions de travail actuels jusqu'à ce que les chemins de fer du Canada puissent présenter des preuves suffisantes pour motiver cette réduction."

Ne pas vendre de chaussures courtes

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 14. — "Que ferez-vous si un client insistait à prendre une chaussure courte?" a demandé un délégué au congrès de l'Association Nationale des Marchands-Détailants de chaussures à l'hôtel King Edward, hier.

"Je dirais: 'Vous ne pouvez l'acheter', répondit J. Howard Carkner, d'Ottawa, qui avait prononcé un discours sur les moyens de traiter les clients avec succès. 'Je dis à mes vendeurs de ne pas vendre de chaussures qui ne font pas et j'aimerais mieux perdre la vente.'

"S'ils insistent, je leur dirais de prendre les chaussures sur leur propre responsabilité et je les marquerai à l'intérieur", dit le président George G. Gales.

"C'est une bonne politique de ne pas dire les pointures au client", dit M. Caraner.

BERLIN NE DONNE PAS GRAND'CHOSE

Les diplomates anglais ne sont pas enthousiastes des réparations

LA REPARTITION

Une base a été arrêtée qui satisfait le Canada

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Londres, 14. — La conférence irlandaise tenue à la résidence officielle du premier ministre britannique, au no 10, rue Downing, a fait qu'il n'y a pas eu de séance à la conférence des premiers ministres. Il n'y eut que les commissions des réparations, du transport et des communications qui se réunirent et qui doivent faire rapport à la conférence dans quelques jours.

Il est entendu qu'une base pour la répartition des réparations parmi les différentes parties de l'empire a été arrêtée et qu'il est probable qu'elle satisfait le Canada. Il n'y a pas, cependant, beaucoup d'enthousiasme au sujet de la question, les hommes d'Etat anglais ayant apparemment depuis longtemps conclu que l'on ne pourrait tirer grand'chose de l'Allemagne. Le premier ministre Meighen du Canada, n'a pas assisté aux réunions des commissions aujourd'hui. Il a passé l'avant-midi à préparer le discours qu'il va prononcer demain lorsqu'il recevra le droit de cité de Londres et dans l'après-midi il est allé rendre visite en automobile à l'équipe canadienne au camp de Blisley.

Des scènes extraordinaires pour un Canadien se sont passées à Downing Street. La réception d'Eamonn de Valera, au moment où il passait en auto dans Whitehall fut celle d'un héros conquérant. Plus de mille personnes s'étaient groupées autour de la résidence du premier ministre Lloyd George, la plupart portant les couleurs Sinn Feiners et au moment où le chef Sinn Feiner, de haute stature, svelte et sans apparence, vêtu de noir et portant ses fameuses lunettes, descendit de son auto, il fut presque porté par la foule qui l'entourait.

C'était une foule bien irlandaise et son enthousiasme ne connaît pas de bornes. Le moment était solennel et le spectacle de centaines d'hommes chantant tête nue, la ballade à demi martiale, à demi mélancolique de Davy "A Nation Once Again", avait de quoi impressionner. Puis tout se tut et des filles et des femmes recitèrent le Rosaire pour le succès de la conférence. De Valera semblait immensément satisfait de la réception qui lui fut faite.

Il salua la foule mainte et mainte fois de la main et il avait le sourire aux lèvres en montant légèrement les marches du no 10, de la rue Downing pour saluer le premier ministre Lloyd George qui l'attendait à l'antérieur.

A mesure que l'après-midi se passait et que la conférence continuait, la foule prit des proportions énormes. Elle remplissait Whitehall au point d'immobiliser la circulation et de nécessiter l'attention d'un grand nombre d'agents. Une note qui était remarquable pour un Canadien était la tolérance et la bonne humeur dont tout le monde faisait preuve. La circulation des Anglais était immobilisée, les piétons anglais étaient obligés de faire un grand détour pour arriver à destination et les officiers anglais regardaient impuissamment flotter le drapeau vert républicain irlandais tandis que la foule chantait des airs Sinn Feiners et nulle part ne voyait-on des signes de mauvaise humeur.

Tres peu de politiciens osent prédire le résultat de tout cela. Ceux qui sont en position de savoir ce qui transpire derrière les coulisses ne sont pas trop confiants. Ils savent combien grandes sont les difficultés financières auxquelles il faut faire face et combien grand est l'abime de soupçon et de crainte à remplir avant que l'accord soit possible et il y a toujours la position de l'Irlande. Néanmoins, le fait que la réunion d'aujourd'hui doit apparemment être suivie par une conférence plus nombreuse est considérée comme un augure qui donne à espérer. Les plus avisés pessimistes admettent ce soir qu'en fin de compte il y aura l'aurora.

Goëlette qui s'échoue près de Grand Manan

(Dépêche de la Presse Canadienne)

St-Jean, N.-B., 14. — La goëlette à trois mâts "Emily F. Northam" à destination de New-York, s'est échouée près de Grand Manan, hier. Elle est à moitié remplie d'eau. Elle a été remise à flot, d'après un téléphone reçu du capitaine par la compagnie Nagle and Wigmore. La goëlette est partie le 5 juillet avec un cargaison de lait et de bois chargée à Gagetown. On croit qu'elle s'est échouée en tentant de sortir de la baie par un épais brouillard. Elle jauge 316 tonnes et appartient à W. C. Reid, de New-York.

CHRONIQUE DES SPORTS

BETTY J. A ENCORE GAGNE
HIER A L'ILE GROSBOIS

Le pur sang de Tom Hodge a compté sa quatrième victoire consécutive en gagnant le handicap de la ville de Montréal-Est. — Coax Me a décroché la première épreuve.

LES COURSES A L'ETRANGER

(Par Louis A. Lavoie)
Betty J., appartenant à Tom Hodge, a remporté sa quatrième victoire consécutive de la saison des pistes indépendantes en gagnant le handicap de la Ville de Montréal-Est, hier après-midi, à l'île Gros-Bois. Rainbow Girl s'est classée deuxième et Taronson a décroché la petite part de la victoire.

Il faisait une température idéale à l'heure du midi, hier, mais vers 1.30 le firmament devint sombre et en arrivant à l'île Gros-Bois il pleuvait à boire débordant. Au milieu de l'après-midi le temps s'est un peu éclairci, mais avant la sixième course, l'orage s'abat de nouveau et ceux qui n'avaient pas pris leurs précautions se firent tremper pour de bon.

Six bons "sprinters" ont pris part au handicap et quoique cédant de neuf à vingt-quatre livres à ses adversaires, Betty J., a remporté une victoire facile. Conduite par le jockey Himphe, elle fut envoyée en tête à la première course, après que Helen Atkin n'eut pu la suivre et de là à la victoire ne fit plus l'ombre d'un doute. Himphe menaça tout le terrain possible et lorsqu'il passa sous le fil il menait par plus de quatre longueurs sur Rainbow Girl. Helen Atkin et Manicureur avaient l'air bien partis, mais ils ne purent faire la première courbe et se mirent par le fait en dehors de la course. Betty J., a couvert la distance de six furlongs et demi, 1.27, temps fort rapide pour une piste lente comme celle d'hier.

La première course réunissant un grou, de pur sang de la jeune division et Coax Me, de la "Quebec Stable", a été grée du rang des nouvelles en se classant premier avec Barber en

deuxième et Canteen Girl comme troisième. Le descendant de Hesson a pris la tête au lever du fil, après avoir été favorisé par un bon départ et il mena jusqu'au bout. Barber, qui avait été lent à se mettre en course, a fini comme un éclair et il avait l'air le meilleur du groupe, mais il s'y prit trop tard pour pouvoir donner le fil à la corde au vainqueur. Coax Me était deuxième et Taronson a décroché la petite part de la victoire.

Un groupe de "sprinters" de la vieille division a pris part à la deuxième course et El Coronel a décroché la part du lion. Conduit par le jockey Moore, le descendant de Marafax fut réservé au début et profita d'une ouverture au dernier détour pour améliorer sa position. Ensuite, Moore le secourut de toutes ses forces et il dépassa Drapery juste sous le fil. Circulaire a bien fini sa course mais il était le long de la clôture et se vit barrer la route deux fois au dernier sursaut.

Manicureur a disposé d'un groupe de "sprinters" dans la troisième course, de cinq furlongs. Il a pris la tête au début et sa victoire ne fit jamais l'ombre d'un doute, l'emportant par presque deux longueurs sur Mack Garner. Ce dernier a fait une bonne course mais s'est beaucoup de difficulté à faire la première courbe, ce qui lui fit perdre du terrain. Aussitôt remis en ligne droit il regagna le temps perdu et termina bien sa course. Sebrach s'est assés la petite part de la course.

La cinquième course a été gagnée par Twenty-Seven; la sixième par Lady Jane et dans la septième Hemlock a disposé d'un groupe de "platers" de deuxième ordre.

JEUDI, LE 14 JUILLET 1921.

QUATRIEME JOUR de la réunion d'été du KING EDWARD JOCKEY CLUB.

Commissionnaire représentant la Quebec Breeders and Racing Association, John F. Ryan, Commanche, W. J. Morrison, W. W. L. Juge et secrétaire des courses, Fred Gerhardt. Juge au départ, Elmer Wilson.

218 PREMIERE COURSE, 5 furlongs. Bourse \$400.00, 2 ans. A réclamer. Valeur au vainqueur \$325.00.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Coax Me	124	1	1	W. Taylor
Barber	124	2	2	W. Taylor
Canteen Girl	124	3	3	E. Atkinson
Manicureur	124	4	4	E. Atkinson
Josephine K.	124	5	5	J. Smith
Pain Laurence	124	6	6	J. Smith

Temps: 1.20 1/2. Piste lente.
Part de \$2.00 sur Coax Me a rapporté \$15.00 en premier \$14.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. Barber \$13.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. Canteen Girl \$12.00 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Hesson-Marble appartenant à O. Tuckwell et entraîné par H. B. Burns.

Appel de la course à 3.30 heures. Au poste de démarrage 3 minutes. Coax Me a pris la tête au premier détour et gagna facilement. Barber a bien fini sa course. Canteen Girl a failli.

219 DEUXIEME COURSE, 6 furlongs. Bourse \$400.00, 4 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$325.00.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
El Coronel	124	1	1	W. Taylor
Drapery	124	2	2	W. Taylor
Circulaire	124	3	3	E. Atkinson
Making Change	124	4	4	E. Atkinson
Gloomy	124	5	5	J. Smith
Gemul	124	6	6	J. Smith
Hill Seely	124	7	7	J. Smith
Joe Riste	124	8	8	J. Smith

Temps: 1.20 1/2. Piste lente.
Part de \$2.00 sur El Coronel a rapporté \$15.00 en premier \$14.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. Drapery \$13.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. Circulaire \$12.00 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Morafax-Merry appartenant à O. Tuckwell et entraîné par H. B. Burns.

Appel de la course à 3.30 heures. Au poste de démarrage 2 minutes. El Coronel a pris la tête au premier détour et gagna facilement. Drapery a perdu du terrain à la fin. Circulaire ne put améliorer sa position.

Retirés: Liberator, O'Brien, Fairwood, Primitive, Hazel E.

220 TROISIEME COURSE, 4 furlongs. Bourse \$400.00, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$325.00.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Manicureur	124	1	1	W. Taylor
Mack Garner	124	2	2	W. Taylor
Sabrethash	124	3	3	E. Atkinson
Dr. Campbell	124	4	4	E. Atkinson
Dive James	124	5	5	J. Smith
Nettie Wallcutt	124	6	6	J. Smith
Justitia III	124	7	7	J. Smith
Cuba	124	8	8	J. Smith
Lad y Mildred	124	9	9	J. Smith

Temps: 1.20 1/2. Piste lente.
Part de \$2.00 sur Manicureur a rapporté \$15.00 en premier \$14.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. Mack Garner \$13.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. Sabrethash \$12.00 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Ultima-Hind Maid appartenant à C. P. Smith et entraîné par le même.

Appel de la course à 3.30 heures. Au poste de démarrage 1 minute. Manicureur a pris la tête au premier détour et gagna facilement. Mack Garner a perdu du terrain à la fin. Sabrethash alla bien à la fin.

Retirés: Tooty, Bulbax, Kathleen K. Night Thought et Fina.

221 QUATRIEME COURSE, 5 furlongs. Bourse \$500.00, 3 ans et plus. Handicap. Valeur au vainqueur \$400.00.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Betty J.	119	1	1	W. Taylor
Rainbow Girl	119	2	2	W. Taylor
Taronson	119	3	3	E. Atkinson
May Maubilly	119	4	4	E. Atkinson
John Atkin	119	5	5	J. Smith
Clairfield	119	6	6	J. Smith
Marmite	119	7	7	J. Smith

Temps: 1.21 1/2. Piste lente.
Part de \$2.00 sur Betty J. a rapporté \$15.00 en premier \$14.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. Rainbow Girl \$13.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. Taronson \$12.00 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Celt-Logistella appartenant à G. Hodge et entraîné par J. J. Stevens.

Appel de la course à 3.30 heures. Au poste de démarrage 2 minutes. Betty J. a pris la tête au deuxième détour et gagna facilement. May Maubilly a failli. Helen et Marmite ne purent faire la deuxième course.

Retirés: Tooty, Bulbax, Kathleen K. Night Thought et Fina.

222 CINQUIEME COURSE, 5 furlongs. Bourse \$400.00, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$325.00.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Twenty Seven	119	1	1	W. Taylor
Lady Jane	119	2	2	W. Taylor
Altimah	119	3	3	E. Atkinson
Thos. P. McMahon	119	4	4	E. Atkinson
Charlottesville	119	5	5	J. Smith
Starkley	119	6	6	J. Smith
Rosefield	119	7	7	J. Smith

Temps: 1.23 1/2. Piste rapide.
Part de \$2.00 sur Twenty Seven a rapporté \$15.00 en premier \$14.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. Lady Jane \$13.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. Altimah \$12.00 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de H. J. Shivers-Bella Kinney appartenant à J. Borchmann et entraîné par le même.

Appel de la course à 3.30 heures. Au poste de démarrage 2 minutes. Twenty Seven a pris la tête au deuxième détour et gagna facilement. Lady Jane a failli.

Retirés: Tooty, Bulbax, Kathleen K. Night Thought et Fina.

223 SIXIEME COURSE, 6 furlongs. Bourse \$400.00, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$325.00.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Lady Jane	119	1	1	W. Taylor
May Maubilly	119	2	2	W. Taylor
John Atkin	119	3	3	E. Atkinson
Clairfield	119	4	4	E. Atkinson
Marmite	119	5	5	J. Smith
Starkley	119	6	6	J. Smith
Rosefield	119	7	7	J. Smith

Temps: 1.25 1/2. Piste rapide.
Part de \$2.00 sur Lady Jane a rapporté \$15.00 en premier \$14.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. May Maubilly \$13.00 en deuxième et \$2.00 en troisième. John Atkin \$12.00 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Ben Treadwell-Toplest appartenant à J. B. Beldwin et entraîné par le même.

Appel de la course à 3.30 heures. Au poste de démarrage 1 minute. Lady Jane a pris la tête au premier détour et gagna facilement. May Maubilly ne put se rapprocher. John Atkin fut supérieur aux autres.

Retirés: Tooty, Bulbax, Kathleen K. Night Thought et Fina.

AUJOURD'HUI, AU KING EDWARD

(NOTE: Les pronostics ne sont pas des "tips" mais simplement l'analyse des capacités des inscrits basées sur certaines indications leurs exercices et leurs dernières performances.)

PREMIERE COURSE, 2 ans, 4 1/2 furlongs.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Naveco	95	1	1	W. Taylor
Murphy	95	2	2	W. Taylor
Desperation	95	3	3	E. Atkinson

DEUXIEME COURSE, 4 ans et plus, 6 furlongs.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Forest Counsel	108	1	1	W. Taylor
Murphy	108	2	2	W. Taylor
Semper Stalwart	108	3	3	E. Atkinson

TROISIEME COURSE, 3 ans, 5 furlongs.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Lura	105	1	1	W. Taylor
Kathleen K.	105	2	2	W. Taylor
Helena K.	105	3	3	E. Atkinson

QUATRIEME COURSE, 2 ans et plus, 5 furlongs.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Right Angle	115	1	1	W. Taylor
Lady Jane	115	2	2	W. Taylor
Joe Tag	115	3	3	E. Atkinson

CINQUIEME COURSE, 3 ans et plus, 1 mille.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Brown Favorite	102	1	1	W. Taylor
Miss Kruter	102	2	2	W. Taylor
Dr. Campbell	102	3	3	E. Atkinson

SIXIEME COURSE, 4 ans et plus, 6 furlongs.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Lewis B.	108	1	1	W. Taylor
Diaz Moore	108	2	2	W. Taylor
Mary Mallon	108	3	3	E. Atkinson

SEPTIEME COURSE, 3 ans et plus, 1 mille.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Baby Faust	109	1	1	W. Taylor
Arbitrator	109	2	2	W. Taylor
Hemlock	109	3	3	E. Atkinson

Voici la liste des inscrits aux épreuves de cet après-midi:

PREMIERE COURSE, \$400, 2 ans, à réclamer, 1-1/2 furlongs.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Desperation	94	1	1	W. Taylor
Athgarven	94	2	2	W. Taylor
Rabula	94	3	3	E. Atkinson
Sedota	94	4	4	E. Atkinson

DEUXIEME COURSE, \$400, 4 ans et plus, à réclamer, 6 furlongs.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Rapier R.	106	1	1	W. Taylor
Spirit Of France	106	2	2	W. Taylor
Omwa	106	3	3	E. Atkinson
First Consul	106	4	4	E. Atkinson
Sam Houston	111	5	5	J. Smith
Consul	108	6	6	J. Smith
Liberator	108	7	7	J. Smith
Mormon	108	8	8	J. Smith
Peaceful Star	108	9	9	J. Smith

Aussi éligibles: Copyright 108, Altomaha 108, Semper Stalwart 108, Uranium 108.

TROISIEME COURSE, \$400, 3 ans et plus, à réclamer, 5 furlongs.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Lura	105	1	1	W. Taylor
American Maid	105	2	2	W. Taylor
Combs	105	3	3	E. Atkinson
Nick London	107	4	4	E. Atkinson
Lyric	110	5	5	J. Smith
Helen Lucas	105	6	6	J. Smith
Kathleen K.	105	7	7	J. Smith
Seaboard	107	8	8	J. Smith

Aussi éligibles: Diocletion 107, Bierney 107.

QUATRIEME COURSE, \$400, 3 ans et plus, à réclamer, 5 furlongs.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Joe Tag	98	1	1	W. Taylor
In Wood	103	2	2	W. Taylor
Mike	109	3	3	E. Atkinson
Right Angle	115	4	4	E. Atkinson
Lady Ivan	107	5	5	J. Smith
View	107	6	6	J. Smith
Norfolk Belle	109	7	7	J. Smith

CINQUIEME COURSE, \$400, 3 ans et plus, à réclamer, 1 mille.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Just Fanny	104	1	1	W. Taylor
Timothy J. Hogan	106	2	2	W. Taylor
Ned Milveright	106	3	3	E. Atkinson
Dr. Campbell	106	4	4	E. Atkinson
Brown Favorite	106	5	5	J. Smith
Prince Bonero	106	6	6	J. Smith
Miss Kruter	107	7	7	J. Smith
Rosefield	112	8	8	J. Smith

SIXIEME COURSE, \$400, 4 ans et plus, à réclamer, 6 furlongs.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Mary Mallon	106	1	1	W. Taylor
Phivada	106	2	2	W. Taylor
Yukon	106	3	3	E. Atkinson
Dinty Moore	106	4	4	E. Atkinson
Truant	111	5	5	J. Smith
July E.	106	6	6	J. Smith
Nick Klein	107	7	7	J. Smith
Lewis B.	108	8	8	J. Smith
Director James	108	9	9	J. Smith

Aussi éligibles: Aigrette 106, Handful 112, Vim 108, Gloom 106.

SEPTIEME COURSE, \$400, 3 ans et plus, à réclamer, 1 mille.

NOM	Pes.	D.	Fin.	JOCKEY
Plum Blossom	91	1	1	W. Taylor
Jack Healy	106	2	2	W. Taylor
Baby Faust	106	3	3	E. Atkinson
Arbitrator	111</			

CHRONIQUE DES SPORTS

(Suite de la deuxième page)

\$3,000 PAR JOUR A LA REUNION DE MAISONNEUVE

Les bourses varieront de \$400 à \$450 avec une épreuve spéciale de \$500 à chaque matinée. — La bourse Maisonneuve sera l'épreuve principale de la matinée d'ouverture.

A partir de mardi prochain c'est à Maisonneuve que les fervents du turf se rendront aux courses et comme les chevaux ne manquent pas cette année à Montréal on attend à voir des épreuves contestées.

Cette année-là, les champs seront limités à neuf partants, afin d'éviter tout accident. Le tracé est suffisamment large pour permettre aux chevaux sans les trop entasser les uns sur les autres.

Un montant de \$21,000 sera distribué en bourses au cours de cette première réunion du London Jockey Club. La valeur des épreuves variera de \$400 à \$450 avec une épreuve spéciale de \$500 à chaque matinée.

Cette réunion sera sous la juridiction de l'Association des Eleveurs et Courseurs de la province de Québec.

Voici le programme de la réunion :

Mardi, le 19 juillet

Première course, \$400, 3 ans et plus, 5 furlongs.

Deuxième course, \$400, 3 ans et plus, nés au Canada. A réclamer, 6 furlongs.

Troisième course, \$450, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Quatrième course, Bourse Maisonneuve, 3 ans et plus, 6 furlongs.

Cinquième course, \$400, 3 ans, A réclamer, 5 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, 7 furlongs.

Septième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 11-16 mille.

Mercredi, le 20 juillet

Première course, \$400, 2 ans, 5 furlongs.

Deuxième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 11-16 mille.

Quatrième course, \$500, 00, Handicap Vauvillie, 3 ans et plus, Les entrées fermeront le 18 juillet, 5 furlongs.

Cinquième course, \$40, 3 ans, Peuliches, 5 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Septième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 1 mille.

Jeudi, le 21 juillet

Première course, \$400, 2 ans, A réclamer, 5 furlongs.

Deuxième course, \$400, 3 ans et plus, nés au Canada, A réclamer, 6 furlongs.

Troisième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Quatrième course, Bourse Belmont, \$500, 3 ans et plus, 1 mille.

Cinquième course, \$450, 3 ans, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Septième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 11-16 mille.

LE ST-EDOUARD A LONGUEUIL

Pendant que le Saint-Denis et l'Idéal se rencontrent à Beauharnois, deux autres clubs purement amateurs se disputent la victoire à Longueuil. Ce sont le Saint-Edouard et l'Excelsior de Longueuil. Les Longueuillois par leurs récentes victoires semblent très dangereux de son côté le Saint-Edouard possède une équipe de première force, et sa défaite de dimanche s'explique bien par la qualité de son deuxième but. En effet, l'incompétence absolue du défenseur, arbitre du Guybourg, il n'en sera pas ainsi dimanche, car le gérant du Saint-Edouard possède un arbitre tout à fait "up-to-date". Longueuil a dimanche deux des plus forts clubs amateurs à travailler ferme pour remporter une autre victoire. Lequel des deux clubs sera vainqueur? nous ne le savons point mais chose certaine avec justice de la part des arbitres, le meilleur club gagna. J. F. Chartrand, Calum., 25.

CLUB EAGLE SHOE

Malgré la tenue irréprochable de la batterie Courval-Désormiers le Eagle a été défait dimanche dernier par l'Excelsior par un score de 6 à 3.

Si le support fut meilleur l'Eagle aurait certainement triomphé, car Courval fit de très bonnes choses en faisant mordre la poussière à onze frappeurs de l'Excelsior.

Pour l'information du public, disons cependant que l'Excelsior était renforcé de quatre nouveaux joueurs pour la circonstance.

Dimanche, le Eagle se rendra à Beauharnois à ce le Champêtre de Maisonneuve. Dans l'après-midi vers trois heures, ces deux équipes se feront la lutte sur la Terrasse "La Broquerie" pour un enjeu de cinquante dollars de chaque côté, la partie promet d'être très intéressante.

Les batteries seront, pour Champêtre, Unsworth et Carboneau; pour Eagle, Courval et Désormiers.

En foule dimanche à Beauharnois, départ du quai Pie IX à 1 heure précise.

Le 24, le Eagle Shoe rendra visite au club Longueuil. Libre après cette date, l'Eagle est prêt à rencontrer tout bon club amateur. Pour l'information, G. Daiguesault, gérant, Est 9660 W., entre 6 et 7 hrs p.m. Adresse, 2666 Sanguinet.

LE TAUX DU CHANGE POUR LES CH. DE FER

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 14 — La Commission des chemins de fer annonce que, conformément au jugement et à l'ordre de la commission, rendue le 14 janvier 1921, le taux du change relativement aux expéditions de fret entre endroits du Canada et des Etats-Unis à partir du 15 juillet jusqu'au 31 juillet inclusivement, sera de 14 pour cent et le taux de surcharge de ce transport sera de huit pour cent. Le taux de surcharge sur le transport-voyageurs international sera de 14 pour cent.

TERRIBLE INONDATION DANS LE NEBRASKA

(Dépêche de la Presse Associée)

Alliance, Nebraska, 14. — Plusieurs personnes auraient perdu la vie, une autre aurait été tuée, des milliers de bêtes à cornes auraient été détreuées, un grand nombre de maisons aux environs d'Andrews, à 17 milles à l'ouest de Crawford, ont été renversées et les champs ont été dévastés par une pluie torrentielle qui a inondé la région de la rivière Blanche, aujourd'hui.

UN SALON-FUMOIR POUR LES FEMMES

Le Pacifique Canadien mettra bientôt en service des wagons-lits, aménagés d'un salon-fumoir pour les dames. Le Pacifique est ainsi le premier chemin de fer à offrir un compartiment pour fumeuses. Plans et devis ont été dressés et déjà été faits. Cinquante-sept wagons-lit, nouveau genre, sont en voie de construction. Chaque wagon comprendra aussi un salon de toilette.

Les femmes se plaignent de n'être point aussi bien usées en chemin de fer que les hommes, ayant eu à leur disposition un salon-fumoir. Les femmes, depuis que chez elles la mode de griller une cigarette se répand, n'auront plus à fumer dans leurs banquettes. Le Pacifique mettra bientôt à la disposition des femmes qui voyagent et qui fument, un salon-fumoir. Le wagon-lit, nouveau genre, comprendra également un magnifique salon de toilette. Les angles sont pris par trois lavabos, munis de miroirs mobiles et de fers à friser électriques. On doit placer sous les banquettes des lumières pour éclairer le plancher et la marche des gens qui vont de nuit en risquant de heurter contre les vieilles chaises d'une voisine.

Pour la longueur le nouveau wagon-lit sera de 83 pieds. Le nombre des lits n'est pas augmenté, mais le surplus d'espace a été pris pour l'accommodement des voyageurs et des voyageuses.

Pilote tué dans la chute de son aéro

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Oakland, 14. — Un aéroplane de l'usine d'aéroplanes Jacuzzi Bros. de Berkeley, est tombé à Modesto, tuant le pilote et trois passagers, auant le pilote et trois passagers, aujourd'hui. La nouvelle vient d'être reçue par la "Oakland Tribune".

LA FRANCE NE DESIRE PAS L'IMPERIALISME NI LA GUERRE

(Suite de la dernière page)

L'aimons parce qu'elle est la plus haute expérience de la raison et du sacrifice, et surtout parce que l'air libre que nous respirons est un air qui nous arrive, refoulé par les vents du large, des côtes de la Bretagne et de la Normandie.

Je représente un peu, en ce moment, dit-il, par un concours de circonstances qui m'est étranger et malgré mes modestes fonctions, le Canada, découvert, défriché, évangélisé et civilisé par la France, et dans ce Canada, je vois une province qui se développe dans le sentiment français, qui dissimule mal un loyalisme vraiment sincère, et qui est heureuse d'avoir donné à la France, dans les meilleurs de ses fils, des soldats qui n'ont pas seulement préparés au rôle sublime qu'ils ont joué sur les champs de bataille de Flandres.

M. le commandant de Pontevès, vous n'êtes ici que depuis quatre jours, et cependant, vous avez pu voir qu'il ne manquait rien pour faire de cette province une province de France. Vous n'auriez qu'à la faire transporter de l'autre côté de l'Atlantique. La France en serait profondément agraie, il est vrai, mais aucun de ses traits essentiels n'en serait modifié ou altéré.

Je sais que notre province n'est pas tout à fait inconnue chez vous, mais pourquoi donc est-elle tout méconnue? Je crois que si je rappellais vos souvenirs, je pourrais vous demander: Où, dans vos livres d'écoles, les premières, secondaires ou supérieures parlez-vous de nous? Hélas, le jour où la France nous a détachés de sa grande âme, elle nous a impitoyablement rayés de son Histoire. Cependant, nous vous en prions quand même: dans chacune de vos villes, dans chacun de vos villages et bourgs, dites leur ce que nous avons fait ici depuis 150 ans, dites leur que depuis 300 ans il n'y a pas eu un geste, dans cette province, qui n'ait été un geste de France.

Il fait ensuite l'éloge de cette noble pensée: Dieu sauve la France, mais il déclare qu'il trouve quelquefois singulier que plusieurs refusent de collaborer à l'oeuvre de Dieu. C'est manquer de logique. Il fait alors allusion aux zouaves qui en 1871, s'étaient portés au secours du Pape, qu'ils croyaient menacé. C'étaient des enfants de notre province et en même temps des gens loyales. Ils croyaient que le jour où ils verraient s'éteindre le flambeau de la foi, marquerait aussi le jour de la perte de leurs croyances. Il en est de même pour la France, car si nous voulons continuer à nous chauffer de ses rayons, nous devons l'aimer et empêcher que ces rayons ne s'éteignent, au prix même des plus grands sacrifices.

M. Marcel de Verneuil, consul-général de France, a répondu à la santé de la France. M. de Verneuil remercie d'abord M. Desaulniers d'avoir si bien parlé de la France, de cette France courageuse pendant la guerre et pendant la paix, et qui maintenant que la guerre est terminée a déposé l'épée pour reprendre la charrue avec le même entraînement, de la France travailleuse avec sa démocratie rurale qui fait sa principale force, de la France enfin qui, en principe, n'est pas impérialiste. La France, dit-il, ne veut plus de la guerre, mais elle veut obtenir justice dans les limites des traités et des possibilités humaines.

Il parle aussi des amis de la France qui ne se trouvent pas seulement au Canada mais dans le monde entier. En terminant, il déclare que les Français sauront faire ce qu'il faut pour que la République Française demeure l'un des flambeaux de l'humanité.

M. Paul Seurat, président du comité d'organisation des fêtes, et le commandant de Pontevès ont parlé ensuite. Ils n'ont adressé que quelques mots mais ceux ont fort bien accueillis.

Voici l'allocution prononcée par M. de Verneuil, consul-général de France, gérant le consulat français à Montréal:

Mes chers compatriotes,

Je suis heureux que les circonstances me permettent de présider une fois de plus à la célébration de notre fête nationale et républicaine et qu'elle me procure le plaisir de vous voir encore comme mes hôtes en cette occasion.

Depuis que j'ai assumé la gérance du Consulat Général c'est-à-dire depuis exactement vingt-et-un mois, je n'ai eu qu'à me louer des rapports cordiaux et faciles que j'ai eus avec tous ceux d'entre vous qu'il m'a été donné de connaître. Entre toutes les colonies françaises de l'étranger, dont on m'a dit un peu parfois, celle de Montréal se distingue par son bon esprit, par son bon sens, par son respect des lois du pays où elle vit, par son courage au travail. De mon côté, j'ai toujours eu à cœur que les services du Consulat expédiât aussi rapidement et courtoisement que possible les affaires qu'ils ont à traiter. Il m'est agréable de constater que cette collaboration des administrateurs et des administrés a produit les résultats les plus heureux, et je ne souhaite qu'une chose, c'est de la voir se continuer.

En raison de l'union de toutes les sociétés de la colonie française groupées autour de l'Union Nationale, et en raison de la présence des marins de la "Ville d'Ys", j'ai décidé de profiter, cette année, de l'hospitalité qui m'était gracieusement offerte par l'Union, et de tenir cette réception dans ses locaux. L'Union Nationale dans ses locaux, L'Union Nationale tend en effet à devenir de plus en plus

DEUX MESURES DOUANIERES QUI ENNUIENT LES EXPORTATEURS

Ce sont celles que le gouvernement mettra en vigueur le 1er octobre quant au marquage des marchandises exportées. — Comment on évite de se conformer aux nouveaux règlements des douanes.

Deux changements effectués dans les règlements des douanes causent beaucoup d'ennuis aux marchands de Montréal. Les difficultés résultant du marquage des marchandises avec le pays d'origine et l'évaluation des nouveaux droits de douane. La première de ces deux difficultés provient de ce que le gouvernement d'Ottawa a retardé l'envoi des nouveaux règlements et la deuxième du fait que les manufacturiers étrangers ne sont pas capables, comme le veulent les nouvelles décisions, de certifier que leurs prix de factures comprennent le coût de production, plus un profit raisonnable. Le Board of Trade de Montréal, l'Association des Manufacturiers Canadiens et d'autres organisations s'occupent de ces questions. Non seulement il est difficile de se conformer aux règlements des douanes, mais l'on a découvert, dit-on, que des manufacturiers étrangers peuvent avec la connivance des importateurs canadiens, éluder les lois canadiennes.

Le Board of Trade de Montréal s'est occupé il y a un mois de la question du marquage des marchandises. On lui avait alors répondu que l'on était à préparer les ordonnances et qu'elles seraient envoyées pour le premier juillet, mais il n'en a plus entendu parler depuis. Les membres du Board of Trade veulent surtout savoir comment les manufacturiers doivent faire le marquage sur les divers verres marchandises car, comme ce règlement doit être mis en vigueur le premier octobre, il reste peu de temps pour prendre les arrangements avec les manufacturiers qui sont très éloignés.

La "maison de France" de Montréal, il ne tient qu'à vous, messieurs, par votre esprit de concorde et de civisme, de la consacrer dans ce rôle utile et éminemment patriotique.

Comme d'habitude, nos amis canadiens sont venus nombreux à cette réception pour affirmer leur sympathie française; je les remercie en toute sincérité de cette manifestation spontanée de leurs sentiments. Entre nos deux pays du reste les relations semblent devoir se multiplier: relations intellectuelles, universitaires, économiques. Hier encore c'était la visite brillante, bien qu'un peu rapide, de la mission présidée par le M. le maréchal Fayolle; demain ce sera sans doute la mise en marche de ce train-exposition dont tout le Canada attend avec impatience la réalisation. Dans tous les domaines, les rapports s'affirment et se précisent; nous ne pouvons que nous en réjouir.

Je me félicite enfin de saluer ici la présence du commandant de Ruffi de Pontevès et de ses officiers et marins de la "Ville d'Ys". C'est une joie pour nous, Français de l'extérieur, d'avoir la bonne fortune de posséder parmi nous en ce jour de fête nationale, de vaillants représentants de la marine française; je leur exprime en votre nom à tous, et en mon nom personnel, l'assurance de notre vive sympathie et de notre affectueuse estime.

L'année qui s'est écoulée depuis le 14 juillet 1920 a été fertile en événements du plus haut intérêt pour la France. Les gouvernements républicains se sont attachés à obtenir la réalisation du traité de Versailles, à en assurer l'application aussi complète que possible selon la lettre et l'esprit, à défendre partout les intérêts français; ils entendent naturellement rester fidèles aux alliances grâce auxquelles nous avons gagné la guerre, et dont le maintien est une garantie pour la paix, qui est à l'heure actuelle, le vœu le plus cher de l'humanité.

Il arrive, messieurs, qu'entre certains de nos alliés et nous il y ait parfois des divergences d'opinion. Ces divergences, avec les nouveaux procédés de discussions internationales qu'on appelle, je crois, la diplomatie publique, prennent souvent une apparence très grave; et cette apparence, les commentaires de certaine presse ne sont pas toujours faits pour l'atténuer, au contraire. Que ces discussions publiques, de tribune à tribune, et l'éclat qui les accompagne, soient un progrès, c'est ce que je ne me permets pas de décider. Elles doivent, en tout cas, rendre le public prudent et réfléchi, elles doivent être pour lui une école de maîtrise de soi, de "self-control". Car il y a ici et là, dans le monde, des gens qui font profession de souffler sur le feu, d'y jeter de l'huile, de l'alimenter de toute la force de leurs poudres et de leurs haines, de prophétiser à tout instant les pires catastrophes, de grossir les moindres incidents à la mesure de leurs passions furibondes; des gens que, souvent, une idée fixe charitable, — et qui n'est jamais une idée charitable, — et qu'elle semble entraîner vers la démence. Méfions-nous, mes chers compatriotes, de ces excitations professionnelles, et n'oublions pas que les conseillers sont rarement les payeurs.

De tous les problèmes qui occupent, à l'heure actuelle, l'attention de la France, l'un des premiers est assurément celui de la reconstitution du pays, celui des réparations.

Décidés à obtenir de l'Allemagne vaincue et responsable la réparation des dommages incalculables qu'elle lui

Le département du Tarif de l'Association des Manufacturiers Canadiens s'occupe aussi particulièrement de cette question, parce que les manufacturiers sont intéressés à ce que ces règlements soient efficacement appliqués. En ce qui concerne le marquage des marchandises, Ottawa espère que les nouveaux règlements seront prêts dans quelques jours et qu'ils indiquent comment les différentes lignes devront être marquées. Un officier de l'Association des Manufacturiers a dit que personnellement il ne croyait pas que les importations de matières premières destinées à être ouvrées ici devaient être marquées, puisque le travail de transformation fera disparaître cette marque. Le règlement qui a trait à l'évaluation des droits de douane a été adopté en vue d'empêcher que des articles manufacturés soient importés au Canada à des prix réduits; aux Etats-Unis, en outre, la pratique s'est généralisée d'évaluer les marchandises à un prix moindre, ce qui cause de lourdes pertes au gouvernement canadien en fait de revenu des douanes.

Le commissaire du Commerce britannique cite le cas d'un article employé pour éluder la clause du marquage des marchandises. Ayant acheté une marque de chaussettes annoncées comme fabriquées au Canada il a trouvé sur une paire une petite étiquette sur laquelle la partie "made in the United States" avait été perforée de sorte que ces chaussettes pourraient entrer en franchise à la douane canadienne et leur étiquette être ensuite enlevée par les marchands de gros ou de détail.

La France a agi, aussitôt après l'armistice, comme si elle n'avait à compter que sur soi-même. Vous savez dans quelle proportion elle a refait ses chemins de fer, ses routes, ses canaux, déblayé et remis en culture ses champs de bataille; vous savez que les territoires dévastés ont retrouvé la presque totalité de leur population d'avant-guerre; vous savez aussi que les usines détruites ou détériorées ont repris presque toute leur activité d'antan, et que les mines du Nord ont commencé à reproduire du charbon. Cette reconstitution essentielle, les Français, malgré le poids financier de la guerre, malgré les charges énormes qui en résultent, l'ont commencée seuls; et ils entendent la mener à bien. Reconstitution qui se traduit clairement dans les statistiques du commerce extérieur du pays. Pour les cinq premiers mois de 1920, les importations avaient été de 15,720 millions de francs contre 7,827 millions d'exportations; pour la même période de 1921, les importations ne sont plus que de 8,680 millions contre 9,049 millions d'exportations. En un an, les importations sont tombées de 7 milliards, tandis que les exportations augmentaient de 1,200 millions; et une balance défavorable de 7,900 millions se transformait en une balance favorable de 360 millions.

Si l'on exprime en tonnes le mouvement de ce commerce extérieur, on trouve les totaux suivants pour les périodes que voici :

En 1913	En 1920	En 1921
(Trois premiers mois)		
Importations :		
10,428,000	10,333,000	9,108,000
Exportations :		
44,738,000	2,379,000	3,599,000

Nous avons importé, pendant les trois premiers mois de 1921, moins de produits alimentaires et manufacturés qu'en 1913, et nous avons exporté plus de produits manufacturés. Etant donné la dépression économique mondiale, qui s'est fait sentir en France aussi, on peut dire, sans exagérer, que ces résultats témoignent d'un effort remarquable.

Monsieur le président, vous m'avez demandé de télégraphier à M. le président de la République les vœux de la colonie française de Montréal. Je le ferai très volontiers. Ces vœux seront pour notre éminent chef d'Etat le témoignage de votre attachement aux institutions républicaines et démocratiques que la France s'est données il y a cinquante ans et qui sont maintenant la base même de toute sa vie politique et sociale; ces vœux lui apporteront aussi l'assurance de votre patriotisme indéfectible et de votre confiance passionnée dans les destinées triomphantes de la France victorieuse.

LA RECEPTION A L'UNION NATIONALE

Il y a eu réception à dix heures, hier matin, dans les salles de l'Union Nationale Française, 347, avenue Viger, des membres de la colonie française de Montréal et des amis de la France par M. de Verneuil, gérant du consulat général de France. Toutes les sociétés françaises de notre ville, c'est-à-dire les "Sacs-à-dos de 1914", le "Chambre de Commerce Française", la 131e Section des Vétérans des Armées de terre et de mer, la "Mutuelle Française", la "France Républicaine" et la "Société des Alsaciens-Lorrains" y étaient représentées.

M. le capitaine Lefebvre du Frey, chevalier de la Légion d'Honneur et Croix de Guerre, a exprimé au représentant officiel de la France, M. de

LISEZ

Le Canada

IL VOUS APPORTE LES PREMIERES NOUVELLES DU MATIN

Les dépêches les plus importantes qui lui parviennent durant la soirée sont publiées dans LE CANADA.

LE JOURNAL DU MATIN EST LE PREMIER à vous donner le détail des GRAVES EVENEMENTS de la vie sociale et politique et le récit des ASSEMBLEES, MANIFESTATIONS, et REUNIONS de la soirée qui précède.

En lisant LE CANADA chaque matin, vous êtes renseigné sur les derniers événements de la nuit, le matin même, et non une journée plus tard.

Le prix du Canada à

MONTREAL et BANLIEU:—

Au numéro, sur la rue et aux dépôts 0.03

Abonnement avec livraison à domicile 9.00

PAR LA MALE:—

Canada 6.00

Etats-Unis 8.00

Union Postale 12.00

15% D'ESCOMPTE EST ACCORDE SUR TOUS LES ABONNEMENTS PAR MALE, PAYES D'AVANCE

LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA Limitée

73, RUE SAINT-JACQUES, — MONTREAL

LES PETITS MONTREALAIS A

L'ILE SAINTE-HELENE

Plusieurs milliers d'enfants assistent au pique-nique municipal. — La liste des prix.

L'île Ste-Hélène a été envahie par des milliers d'enfants, fuyant la chaleur de la ville, à l'occasion du deuxième pique-nique municipal organisé par la Division des Récréations. Ce pique-nique a été un succès plus considérable que le premier, tant par le nombre des enfants qui y prirent part, que par la variété du programme et le nombre des prix distribués. L'entraîne ne cessa de régner au cours de l'après-midi et malgré l'incertitude du temps, les garçons et les fillettes restèrent jusqu'au bout pour se disputer les prix.

Le programme débuta comme d'habitude par une distribution gratuite de bonbons aux plus jeunes enfants et fut suivi des courses de vingt-cinq verges pour les fillettes et garçons de moins de sept ans. Ces courses ont toujours un côté intéressant pour les concurrents, vu que chacun et chacune de ceux et de celles qui y prennent part reçoivent un prix, depuis le premier jusqu'au dernier.

Ensuite on passa aux courses plus sérieuses, et chaque article au programme donna lieu à beaucoup d'excitation et à un fort enthousiasme. Entre les courses, il y eut une série de démonstration de gymnastique à terre et sur tapis, pirouettes, pyramides, etc., conduites par le professeur Vézina, l'un des instructeurs au Parc Lafontaine.

Il y eut aussi une série de danses rustiques qui provoquèrent de nombreux applaudissements. Une danse classique exécutée par Mademoiselle M. Walsh, âgée de huit ans a été une révélation. Cette danse sera répétée au Parc Lafontaine la semaine prochaine.

Un numéro intéressant fut donné par le jeune Georges Desjardins, chanteur comique, acrobate, athlète, etc. Sa chanson des "Tailleurs de pierre", provoqua un fou rire.

La partie de base-ball entre le club irlandais "Green Leaf", et le Lafontaine donna comme résultat 15 à 9 en faveur des jeunes Irlandais du Haymarket Square.

Verneuil, les sentiments de tous les membres de la colonie française de Montréal. Il a dit l'indéfectible attachement de ceux-ci à la mère-patrie lointaine dont aucun d'eux ne peut prononcer le nom sans émotion, ainsi que leur confiance absolue et son avenir. Se plaignant d'entendre parfois mépriser la France, il a invité ses compatriotes à s'efforcer de lui mieux faire connaître, unique moyen de la mieux aimer. Il a exhorté plus le commandant Ruffi de Pontevès, de l'avis "Ville d'Ys". Il a terminé son allocution par une brève allusion au travail quasi gigantesque accompli en France au cours de l'année écoulée, et principalement en ce qui concerne la reconstruction des régions dévastées par la guerre.

Un incident imprévu a marqué la réception. M. Alfred-Joseph Assaf, délégué par la Société Nationale Syrienne de Montréal, assistait, en effet, à cette réception. Il a tenu à témoigner publiquement au représentant officiel de la France toute la sympathie de ses compatriotes ainsi que leur espoir d'obtenir un jour l'indépendance politique pour leur pays grâce au concours de la France. M. de Verneuil a affirmé que cet espoir sera sûrement réalisé.

Un vin d'honneur a été distribué aux membres présents de la colonie française après la série des discours. Immédiatement avant la réception, les honneurs ont été rendus aux différents drapeaux des sociétés françaises de Montréal par un piquet en

Dans la nombreuse assistance on remarquait le Professeur J. J. Gagné de l'Ecole de Ste-Croix, Ville Emard. Un prix spécial fut accordé à l'un de ses élèves, R. Monjeau.

RESULTAT DES COURSES

Courses pour jeunes filles, 7 ans. — Gertrude Demu, Irène Grégoire, Bertha Lemieux.

8 ans.—Irene, C. Hurteau; 2e, Germaine Corbeil; 3e, A. Brisebois; 4e, M. Labelle.

9 ans.—Irene, Yvette Lagace; 2e, Jeannette Chailfoux; 3e, Yvette St-Pierre.

10 ans.—Irene Yvonne Pélous; 2e, Bernardine Leprince; 3e, Margaret Bartholdi; 4e, Geneviève Bélanger.

11 ans.—Irene Blanche Pélous; 2e, G. Leclerc; 3e, Juliette Verner; 4e, Marie-Louise Gougeon.

12 ans.—Irene St-Pierre; 2e, Eva Corbeil; 3e, Lucia Guilbault; 4e, Antoinette Larose.

13 ans.—Irene, Florence Brisebois; 2e, Laurette Daigle; 3e, Yvette Hartman; 4e, Oréas Gellina.

14 ans.—Irene, Berthe Mayrand; 2e, Simone Desjardins; 3e, Gladys Hurst; 4e, Gabrielle Guilbault.

COURSES POUR GARÇONS

7 ans.—Lucien Bibeault; 2e, Leopold Lemay; 3e, Robert Lalonde; 4e, René Lacombe.

8 ans.—1er, Aimé Leclerc; 2e, Roland Thibault; 3e, Adrien Caron; 4e, Maurice Caya.

9 ans.—1er, Jean Jacques Bibeault; 2e, Origène Allaire; 3e, Lucien Daigle; 4e, George Gratton.

10 ans.—1er, Gilbert Tremblay; 2e, Roméo Lemond; 3e, Raoul Marchand; 4e, Elzear Thibault.

11 ans.—1er, Gérard Lemieux; 2e, Lucien Corbeil; 3e, Henri Corbeil; 4e, Arthur Twig.

12 ans.—1er, Harry Hurst; 2e, George Cody; 3e, René Doré; 4e, Eugène Paquin.

COURSE OUVERTE.

1er, Maurice Caron; 2e, Arthur Lusselle; 3e, George Tremblay.

Le nord ontarien se constituerait en province

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Port Arthur, 14. — Le "News Chronicle" de Port Arthur, publie, aujourd'hui, qu'une réunion doit avoir lieu dans la ville sous peu dans le but d'organiser une commission qui travaillera dans le but d'organiser une nouvelle province dans le nord d'Ontario. Le journal ne donne pas les noms, mais dit qu'ils seront publiés plus tard. Il ajoute que l'opinion était sérieusement divisée au sujet de la formation d'une nouvelle province ou sur la fusion avec le Manitoba, mais que cette opinion favorise maintenant la formation d'une province distincte.

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Winnipeg, 14. — Le district de Carberry, situé à environ trente milles à l'est de Brandon, a enregistré mercredi soir la plus terrible tempête de grêle qui se soit vue, si l'on en croit les rapports qui arrivent par le téléphone. Des dommages considérables ont été causés. Des arbres ont été abattus, les jardins et les récoltes détruits et les vitres brisées.

Le Canada

MONTREAL, Vendredi, 15 Juillet 1921.

Notre stabilité financière

La situation financière de la province de Québec est l'objet de bien des commentaires dans tout le pays depuis que nous sommes entrés dans l'ère des surplus.

Les autres provinces ne sont pas sans nous envier sous ce rapport et on est venu fréquemment ici pour connaître le secret de cette prospérité qu'on ne trouve pas ailleurs; d'autres, apparemment envieux, disent qu'il vaut mieux avoir un déficit d'un million de dollars qu'un surplus, mais ils évitent de dire pourquoi.

Malgré ces surplus que le trésorier provincial, l'hon. M. Mitchell, nous annonce tous les ans, tous les domaines de notre activité économique se sont considérablement développés avec l'aide financière du gouvernement libéral.

Nos lecteurs ne liront certainement pas sans un vif intérêt cet entrefilet paru dans la dernière livraison du "Financial Post," sous le titre de "Québec crée un précédent."

"La solidité de la position financière de la province de Québec, dit le confrère, a été démontrée d'une manière unique ce mois-ci par le succès d'un précédent créé par le trésorier provincial, l'hon. Walter Mitchell, en contractant un emprunt portant intérêt à 5 1/2 pour cent seulement. Québec est ainsi la première province à briser le taux de 6 pour cent d'intérêt établi depuis plusieurs années comme étalon.

"De cette émission, \$1,000,000 d'obligations ont été vendues à 95.775, représentant à la province un taux de 5.93 pour cent. Les trois universités auxquelles on a fait des dons, ont reçu \$1,000,000 chacune de ces obligations à 5 1/2 pour cent à 15 ans, et le gouvernement a aussi souscrit \$2,000,000, ce qui fait un total de \$6,000,000.

"Un fait intéressant de cet emprunt est qu'il peut être racheté après cinq ans au pair, et nul doute qu'il le sera si, à ce moment, les conditions de l'intérêt justifient une nouvelle émission d'obligations à un taux moins élevé. L'an passé, Québec a contracté un emprunt de \$5,000,000 à six pour cent d'intérêt, 5 et 10 ans de maturité, et le gouvernement en a disposé à 99."

Ce témoignage éloquent d'une autorité financière ne pourra être ignoré de personne, et il mettra fin à toute critique possible de notre situation financière qui est excellente et fait honneur à notre province et au gouvernement qui la dirige si sagement.

Qu'irait faire M. Meighen à Washington ?

On nous annonce pompeusement qu'après la conférence de Londres, il y aura une conférence à Washington, pour discuter la question du désarmement, et que l'hon. M. Meighen y sera appelé. Nous applaudirons à toute tentative d'entente entre les grandes puissances pour obtenir le désarmement naval ou militaire.

Mais nous sommes moins enthousiasmés de voir que M. Meighen y représentera le Canada.

D'abord M. Meighen appartient à un parti qui est monté au pouvoir en 1911 en repoussant toute entente avec les Etats-Unis et c'est une attitude qu'il a réaffirmée depuis, chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

En plus, et on ne saurait trop le répéter, M. Meighen ne représente aucunement le peuple canadien. Sa parole n'a aucun poids et son opinion est toute personnelle.

Il n'a jamais été élu comme premier ministre du Canada; il en a été nommé par une petite assemblée des restes de la majorité de 1917 obtenue pendant la guerre et pour des fins de guerre.

Cette majorité qui était de soixante-dix est tombée par suite de défaites successives du gouvernement à une vingtaine seulement.

C'est assez dire que le peuple voulait la dissolution du gouvernement et qu'il n'a cessé depuis, en toutes occasions, de la demander.

Qu'ira donc faire M. Meighen à Washington ? et quels sentiments représentera-t-il ?

On ajoute d'ailleurs que pour lui permettre d'assister à cette nouvelle conférence, il faudra précipiter les élections partielles et renvoyer la session fédérale à plus tard.

Encore une fois, il y a au Canada les problèmes les plus pressants et qui demandent une solution immédiate.

Au lieu de se promener d'une conférence à l'autre, avec son correspondant à gages qui le goupillonne de louanges, M. Meighen ferait bien mieux de dissoudre les Chambres et de permettre au peuple de se donner des gouvernants de son choix.

Bons conseils aux cultivateurs

La chaleur prolongée que nous avons n'a pas seulement affecté les populations des villes, mais elle a causé un grave danger dans les campagnes.

Il est toujours assez facile de supporter un semblable inconfort dans les villes, mais la terre se refuse de produire quand elle n'est pas arrosée suffisamment par les pluies bienfaisantes.

C'est le cas présentement. Les campagnes souffrent considérablement de la sécheresse produite par cette chaleur persistante, et aujourd'hui on n'attend pas plus de la moitié du rendement qu'on était en droit d'anticiper, il y a quelques semaines.

Les cultivateurs ont vu à leur grand regret leurs récoltes si prometteuses se dessécher et, plus que cela, ils n'auront pas le foin nécessaire pour nourrir leurs troupeaux.

Le cultivateur est presque découragé de la situation causée par cette température anormale qui a produit des conditions telles qu'on n'en avait pas eues de semblables depuis une trentaine d'années, et il vend ses vaches laitières parce qu'il craint de ne pouvoir les alimenter.

L'hon. M. Caron, l'actif ministre de l'Agriculture du gouvernement Taschereau, vient de faire, à cet effet, une déclaration que tous les cultivateurs devraient mettre en pratique; M. Caron apporte à cette situation une attention spéciale, dans l'intérêt même des cultivateurs.

"Il y a des fermiers, dit M. Caron, qui offrent actuellement leurs vaches laitières à \$10, parce qu'ils ne peuvent les nourrir. Ceci ne devrait pas être. Ils devraient être prêts à faire quelques sacrifices maintenant pour conserver les troupeaux de vaches laitières qui sont difficiles à remplacer et leur disparition signifierait une grande perte d'argent durant un grand nombre d'années.

"Nos fermiers doivent conserver leurs vaches laitières à tout prix, même s'ils doivent sacrifier un peu d'argent pour le faire. Ce serait mieux que de liquider leurs troupeaux à bas prix."

Les cultivateurs ne devraient pas oublier ces sages paroles. On ne remplace pas un troupeau de vaches laitières aussi facile-

ment qu'on s'en défait, et il serait certainement plus sage de s'imposer un léger sacrifice pour les alimenter que de s'en défaire.

L'hon. M. Caron doit incessamment faire distribuer des circulaires dans les campagnes afin d'encourager les cultivateurs à conserver quand même cette période n'est qu'un désastre; cette période n'est qu'un désagrément passager et il serait bon de suivre les conseils que donne le ministre de l'Agriculture de la province.

Le Secret perdu

Il semble qu'on ait perdu là-haut le secret de la pluie.

Les plus menaçants nuages se dissolvent comme par magie. Hier après-midi, tout était sombre et faisait pressager une tempête; il est tombé quelques grains.

Espérons que quand on lira ces lignes, la bonne pluie bienfaisante tombera.

Les Fêtes

On a fêté hier avec entrain la France héroïque; et les fêtes variées se continueront jusqu'à demain soir.

La présence des marins français ajoute encore à cette célébration; nos rues sont égayées de leur promenade.

M. Meighen veut revenir

Le correspondant de M. Meighen à Londres rapporte que notre premier ministre a ordonné aux membres de la conférence impériale d'avoir à se hâter, car il voulait revenir le plus tôt possible au Canada.

M. Meighen est sans doute inquiet du cours que prennent les événements; il se sent sans doute aussi à la gêne parmi tous ces véritables représentants du peuple, lui qui n'a aucun mandat pour représenter le peuple canadien à cette conférence.

Esprit obtus

M. H.-C. Hocken, le député anticatholique et anticanadien-français de Toronto-Ouest, vient de faire une sortie à fond de train contre les écoles primaires catholiques et les ordres religieux, ou aurait originaire le mouvement sionnisme.

Cela ne nous surprend aucunement, mais nous pourrions lui rappeler qu'au moment où des grèves secouaient les milieux où on n'a que des écoles publiques, ici, dans Québec, la paix et la bonne entente régnaient à la grande satisfaction de tous.

Le Profit

La chaleur excessive a amené une très forte consommation de citrons en limonade et autres breuvages.

Et on parle encore de profiteurs, les citrons ayant beaucoup augmenté. "Qu'il pleuve ou qu'il vente au dehors", c'est toujours au profit de quelqu'un.

Opinions

Ces attaques contre l'hon. Taschereau M. Sauvé s'en tient toujours à son rôle de chef d'opposition et il multiplie de plus en plus ses attaques à fond de train contre l'hon. Taschereau, premier ministre, dont l'unique et grand tort est de porter ombrage à M. Sauvé.

A la récente assemblée tenue par celui-ci à Saint-Placide, l'auteur de la nouvelle Loi des Liqueurs a été violemment pris à parti. Mais, c'est le contraire qui aurait étonné, M. Sauvé n'ayant jamais d'autre thème à sa disposition sur quoi broder un discours. C'est la "Loi des Liqueurs", la sempiternelle "Loi des Liqueurs" qui occupe M. Sauvé; à tout instant il la fait revenir sur le tapis et nous croyons même qu'il saisirait l'occasion du dévoilement d'un monument pour en parler. Le chef de l'opposition nous fait penser à ces dyptiques politiques — il y en a — qui croient intéresser tout le monde en parlant de leurs indigestions par trop personnelles.

Au cours de ses ennuyeuses jérémiades, M. Sauvé mêle parfois des utopies de gros calibre qu'il lance maladroitement mais qu'il ne sait pas défendre. Ces utopies peuvent être appuyées sur la conviction de leur auteur, mais si tel est le cas pour M. Sauvé, il n'est personne qui voudra lui en féliciter.

Encore, si le chef de l'Opposition à Québec n'ajoutait pas à son stupide penchant de dénigrer une plus stupide prétention née de son ambition personnelle! Mais, c'est là sa moindre erreur.

Écoutons les quelques phrases suivantes et jugeons si elles ne sont pas un vain marmottage, un vrai charabia:

"Si j'étais le gouvernement, dit M. Sauvé, (quel si plein de dépit!) je ferais faire aux frais de l'Etat, par des prédicateurs les plus convaincus et les plus discrets, une campagne d'éducation constante en faveur de la tempérance... Je ne chercherais pas à vouloir tout contrôler."

Hélas! M. Sauvé ne sait-il pas encore que la prohibition absolue partant où elle a été décrétée a été une faillite monumentale? Ou il n'y avait pas de boisson alcoolique, on en a fait, et de la bien mauvaise; on en a vendu et à des prix exorbitants. Les acheteurs se sont fait tondre et les vendeurs clandestins se sont enrichis honnêtement. Même encore aujourd'hui,

bien que nous ayons une loi à peu près parfaite qui régit la vente des liqueurs, il reste de ces gens assoiffés d'or pour tenter au risque de subir de sévères pénalités, d'éluder la loi. Et M. Sauvé vient parler de prohibition absolue!

Allons donc, paroles d'enfants que celles-là! M. Sauvé peut ne pas aimer la boisson et ses effets trop souvent désastreux; nous ne l'aimons pas non plus. Cela ne veut pas dire cependant que la prohibition absolue est possible. Jamais, jamais elle ne le sera au Canada; nous en avons la certitude morale.

(«Le Tribune»).

Insanités orangistes

Des choses ineffables sont dites à chaque anniversaire de la Boyne. Cette année n'a pas fait exception. Nous avons déjà parlé du discours du grand-nièce Hocken. Il convient d'y revenir.

En effet, nous lisons dans le compte-rendu du "Mail & Empire" les paroles suivantes du propriétaire de l'"Orange Sentinel" et du député orangiste fédéral: "Il a fallu, durant la guerre, unir toutes les forces de la liberté pour écraser la combinaison formidable du Vatican et du Kaiser."

Vous voyez cela: le Pape était de connivence avec Guillaume pour déchaîner sur le monde le plus sanglant des fléaux de l'histoire! Peut-on concevoir rien de plus faux et de plus insensé? Comment un homme sérieux peut-il de sang-froid proférer de pareils mensonges? Et les membres de la tribu ne lui ont pas éclaté de rire au nez!

Le Dr Edwards, M.P., en dit parfois de bonnes, mais les paroles qu'il a prononcées à Gananogue méritent d'être citées. Nous les citons encore dans le "Mail & Empire": "Les Canadiens-français, s'est-il écrié, essaient si promptement et si considérablement dans tout le pays que leur propagation devient un des problèmes les plus sérieux qui se soit jamais imposé à l'attention d'aucune partie de l'Empire. En toute conscience, je déclare que si jamais l'Empire britannique se désintègre et tombe en pièces, c'est au Canada que le malheur commencera."

Pauvre docteur Edwards! Il ne comprend pas encore que les Canadiens-français seront les derniers à rester fidèles à la Couronne et aux institutions autonomes que l'Angleterre nous a confiées. Loyaux et sans dol, tels nous avons été dans le passé et tels nous serons dans l'avenir.

(De «La Patrie»).

Le confrère rigole

"Dans la région de Bordeaux, en France, il a fait ces jours-ci, à l'ombre, de 107 à 109 degrés de chaleur. Il est vrai que c'était dans une petite ville qui porte un nom réchauffant à lui seul: "Cognac".

(«Le Devoir»).

Questions Littéraires

Le dernier livre de Maeterlinck

Il s'appelle: "Le Grand Secret". L'auteur nous entraîne de nouveau, d'une aile vigoureuse, vers ces régions de l'inconnaissable où son esprit se meut avec agilité. M. Maeterlinck se défend d'avoir voulu nous donner ici une histoire ou une monographie méthodique de l'occultisme. "Il y faudrait, écrit-il, consacrer des volumes qui rempliraient forcément une grande partie du fatras que je veux avant tout épargner au lecteur. Je n'ai d'autre dessein que de dire aussi simplement que possible ce que m'ont appris plusieurs années passées dans ces régions assez décriées et peu fréquentées. J'en rapporte les impressions d'un voyageur de bonne foi qui les a parcourues en curieux plutôt qu'en croyant."

Emouvante parole qu'on apprécie seulement après avoir lu ces pages pleines de savoir profond, de pensée qui mutuellement s'éclaircissent pour essayer de pénétrer, serait-ce d'une fugitive lueur, le grand secret.

Sans prétendre découvrir les sources de la Source primaire, vers lesquelles, seule peut nous guider une tradition occultiste qui se perd dans la nuit des temps, c'est dans l'Inde antique, nous dit l'auteur, que se trouve la source du grand fleuve mystérieux qui, depuis l'origine de l'histoire, a coulé sous toutes les religions, sous toutes les croyances, sous toutes les philosophies, en un mot sous toutes les manifestations divines ou à ciel ouvert de la pensée humaine.

"De là l'enseignement sacré se répandit probablement en Egypte, gagna la Perse ancienne, la Chaldée, satura le peuple hébreu, s'infiltra dans la Grèce et le Nord de l'Europe, atteignit la Chine et même l'Amérique où la civilisation aztèque n'était qu'une réplique plus ou moins déformée de la civilisation égyptienne."

Ces étapes d'un immense voyage dans le temps et dans l'espace sont celles que nous fera parcourir lui-même M. Maeterlinck en nous initiant tour à tour aux trois grandes vérités de l'occultisme primitif, Argos ou Atlantide-Hindou: 1. l'occultisme antique, c'est-à-dire égyptien, persan, chaldéen, juif et celui des mystères grecs; 2. l'ésotérisme judéo-chrétien avec les Esséniens, les gnostiques, les neo-platoniciens d'Alexandrie et les kabbalistes du moyen âge; et 3. l'occultisme moderne, plus ou moins imprégné des précédents, mais qui, sous le vocable d'«illusions assez inexactes d'occultisme désigne plus spécialement à côté des

théosophes, les spirites et les métaphysiciens d'aujourd'hui.

De ces études, quelles conclusions tirer? "Le grand secret, le seul secret, écrit M. Maeterlinck, c'est que tout est secret." Et sans doute c'est beaucoup connaître déjà que de connaître pourquoi l'on ne connaît pas. Socrate le professait et la sagesse de M. Maeterlinck rejoint ici celle du plus grand sage de l'antiquité."

Les écrivains, ambassadeurs de l'Esprit français

Sous ce titre, M. Jean Vignaud, à la suite d'un congrès des écrivains, publie dans la "Liberté", un article dont voici un passage:

"Ce qui a fait la suprématie de la France dans le monde avant le prestige de la Victoire, c'est moins notre expansion économique que notre rayonnement intellectuel. Tous ceux qui, comme nous, ont parcouru les grandes routes de l'Europe peuvent témoigner de l'intérêt exceptionnel, de l'admiration profonde que suscitent à l'étranger les œuvres de nos écrivains et de nos poètes. C'est sur leur production qu'on nous juge autant que sur notre mouvement d'affaires, que sur notre chiffre d'exportation. Et même, s'il s'agit de notre histoire, on se plaît à reconnaître qu'elle est non seulement le triomphe de qualités militaires propres à notre race, mais encore le triomphe de l'intelligence. Ne vient-on pas de montrer que le génie méditatif d'un Pouch et celui d'un Descartes procèdent de méthodes identiques et sont de même essence?"

Barales constatations que tout voyageur peut faire et qui prouvent que la culture intellectuelle française n'a jamais atteint un si haut prix au regard de l'univers. Et s'il en est ainsi, on est en droit de s'étonner que l'ouvrier de cette renommée, que l'artisan de cette gloire: le romancier, le sculpteur, le peintre, le poète voient leurs efforts dans leur propre pays si peu reconnus, si pauvrement encouragés."

Un livre de M. Lavedan

M. Henri Lavedan va consacrer cette période de vacances, qui est la plus laborieuse et la plus féconde partie de l'année pour presque tous les écrivains et les artistes, à écrire la suite de son roman déjà célèbre: "Le Chemin du Salut".

L'ouvrage devait comprendre trois parties. Le maître a, croyons-nous, décidé de modifier en l'amplifiant le plan tout d'abord établi, et une quatrième partie viendrait donner à l'œuvre son architecture définitive.

Les héros de M. Lavedan, qui, pour notre plaisir, sont depuis deux ans les hôtes de la Revue des Deux Mondes, et qui y feront une saison en 1922, obtiendraient ainsi une prolongation pour 1923.

"Nous savions, dit le "Gauleois", que, comme la route de Tipperary, le chemin du salut est long; mais quand on a M. Lavedan pour guide il semble aussi court qu'aisé."

Un prix à la comtesse de Noailles

L'Académie française a donné son grand prix de littérature à la comtesse de Noailles. L'Académie distribue des prix de poésie tous les ans, mais elle n'a pas tous les ans un vrai poète à récompenser. Il arrive que cette année une œuvre poétique s'est imposée à son suffrage avec tant de force et d'autorité que la valeur et l'éclat de son prix s'en trouvent singulièrement rehaussés.

On connaît l'œuvre de Mme de Noailles.

Cette petite fille du soleil, qui dansait dans ses rayons avec tant de grâce et d'emportement dionysiaque, marquant ses premiers chants son originalité divine. Depuis les temps du romantisme, aucun poète ne nous avait paru plus directement et plus heureusement inspiré par les dieux. Ils parlaient par sa bouche. Elle semblait, avec toute son animation, le feu de ses beaux yeux, la pythie sur son trépied.

Depuis ces jours d'éclatante jeunesse, son inspiration s'est transformée, son génie s'est mûri. "Les Ebouissements" nous révélèrent le poète classique dont "Le sang reflète une rose croisée"; "Les Vivants et les Morts", une philosophie mélancolique et profonde "où Dieu lui par moments"; "Les Forces éternelles", une plénitude de sentiment et de pensée qui témoignent de la diversité et de la puissance de cette imagination toujours en travail.

LE RETOUR DE L'HON. M. A. DAVID

Québec, 14 — Un câblogramme reçu au secrétariat de la province nous apprend que l'honorable A. David, secrétaire de la province, s'embarquera le 20 août pour revenir au pays.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique, et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

Les Montagnes Rocheuses jusqu'à la Côte du Pacifique

Trains magnifiques avec wagons-observatoires découverts, à travers les Alpes canadiennes — horaires convenablement arrangés — excellent service de wagons-restaurants — communications directes à Vancouver, par eau ou par chemins de fer, avec tous les points de la côte du Pacifique, avec l'Alaska, l'Orient, Hawaii et l'Australie.

Le plus beau voyage de vacances

que vous puissiez faire cet été — 500 milles à travers des paysages grandioses de montagnes, de glaciers, de forêts et de cascades écumantes. Arrêts à Banff, Lake Louise, Field, pour le lac Emerald et la vallée Yoho! Glacier, Siamous, Vancouver et Victoria.

N'attendez pas les grandes chaleurs pour songer à arranger votre itinéraire et à faire vos préparatifs.

Billets et renseignements aux bureaux du

Pacifique Canadien

141-145 rue St-Jacques, Tél. Main

8125, aussi aux gares Windsor, Place

Viger, Westmount, Montréal-Ouest et

Mile-End.

MONTREAL A LA MALBAIE

"PAR VOIE DU PONT DE QUEBEC"

Vendredi seulement	T. les jours sauf dim.	GARES	T. les jours sauf dim.	Lundi seulement
P.M. 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.5				

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Une requête pour ordre de mise en liquidation. — En Cour de Pratique.

Une requête pour ordre de mise en liquidation du Prêt Immobilier Limité a été présentée, hier, à l'hon. juge Hackett, siégeant en Cour de Pratique.

L'instance est introduite par les souscripteurs Richard Lemay et Henri Frier. Tous deux invoquant pour soutenir leur demande d'insolvabilité de la compagnie qui résulterait de certains actes dont la nature est indiquée ci-après en brève analyse.

Il est prétendu que la compagnie en vertu de ses contrats devait recevoir des souscriptions mensuelles, avec obligation de prêter des sommes de \$1,000 par contrat à des souscripteurs dont le tour était venu d'emprunter. Pour garantir ces prêts, elle devait prendre une première hypothèque sur immeubles remboursables par versements mensuels pour être prêtés aux souscripteurs à tour de rôle.

Il est reproché à la compagnie d'avoir vendu les hypothèques ainsi obtenues à prix moins élevé que l'obligation qui lui avait été consentie, créant déficit et diminuant les garanties des créanciers.

Du trafic des hypothèques avec déficit résulterait, pour les souscripteurs, retard apporté au remboursement des créances et, pour autre conséquence, de rendre la compagnie insolvable.

Dans les conclusions, il est demandé que MM. Jrovost et Perron soient nommés liquidateurs provisoires. La requête a été soumise par Me J. P. Lantier. L'honorable juge Hackett a permis de la contester par écrit et a ajourné au 9 août l'audition sur le mérite.

COUR SUPERIEURE
DIVISION DE PRATIQUE

14 juillet, 1921.

Président: Hon. juge Hackett.
Jugements rendus dans les causes suivantes:

The Acme Clothing Co. vs T. B. Leung. Jugement pour \$117.55.

Montreal Land and Improvement Co., limitée, vs les héritiers de feu Oscar Gladu. Jugement ordonnant aux défendeurs de continuer les procédures.

Dame Anna Rosenthal vs Max Gold. Jugement donnant acte à la demanderesse de sa renonciation à la propriété de la Compagnie de Construction et

de Bois de Ste-Agathe, limitée vs Joseph Landry et Dame Adeline Blais, opposants. Jugement relevant l'opposant de la saisie.

A. Morin vs S. Frisco et Guardian Assurance Co., limitée. Jugement pour \$32.50.

Montreal Trust Co. vs H. V. Greene Co., of Canada, limitée. Motion de la demanderesse pour rappeler défenderesse par les journaux; accordée.

Lacasse Laguerre vs The Canadian Pacific Ocean Service limited. Requête de la demanderesse pour ester en justice suivant la loi des accidents; Jugement pour \$337.00 et frais.

Alexis Bouchard vs The Canadian Pacific Ocean Service limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; Jugement pour \$480.50 et frais.

Montreal Tramways Co. vs Alexis Tremblay. Jugement pour \$121.13. Cousineau, juge.

J. B. Thoun vs M. Larose. Jugement pour \$375.

Neru Henri Arseneault vs Maison-neuve Quarry Co. limitée. Requête du demandeur pour ester en justice, suivant la loi des accidents, accordée, décerné à suivre.

Dame Mary Ellen Walsh, requérante. Requête pour autorisation à emprunter la somme de \$500 de la San Life Ass. Co., accordée.

M. Salhani et al vs R. Assa, requête du défendeur pour rapport immédiat du bief de capias; accordée, dépens réservés.

E. Etdeimour vs R. Assa. Requête du défendeur pour rapport immédiat du bief de capias; accordée, dépens réservés.

Charles Edouard Ranger, requérant. Requête pour modifier les registres de l'état civil; accordée.

Montreal Waterproof and Clothing Co., limitée, en liquidation et Alan Judah Hart, liquidateur. Requête pour autorisation à accepter soumissionnaire; accordée.

W. Morgan vs A. Castonguay et al. Motion du demandeur pour appeler défendeur Achille Laurin par les journaux; accordée.

Louis Roessel Co., limitée vs David Perlo et al et Molsons Bank et al, T. S. et F. R. Paquet et al, mis en cause. Exception à la forme de la demande; Annie Goldberg et Mlle Francis Wener; maintenue avec dépens.

LE CHIFFRE TOTAL DE CES

SENTENCES ATTEINT 47 ANS

Le juge Bazin rend plusieurs sentences en Cour des Sessions et le chiffre total des sentences est de 47 ans 8 mois. — Ceux qui volent des volailles. — Pour un vol de soie.

C'était le jour des sentences, hier, en Cour des Sessions. Le juge Bazin a prononcé plus d'une dizaine de condamnations variant entre dix-huit et six mois. La plupart des prévenus avaient eu à répondre à des accusations de vols, d'autres à des accusations de s'être procurés des valeurs au moyen de fausses représentations. Il y avait même une cause d'attentat contre les mœurs. Le prévenu, en ce dernier cas, a été condamné à douze mois de prison aux travaux forcés.

La principale condamnation fut celle infligée à Emile Lapointe, de St-Bruno. Le juge Bazin l'a condamné à dix ans de pénitencier pour vol de poules. Le prévenu avait fait usage en même temps de son revolver pour échapper à ceux qui le poursuivaient.

Cette affaire, survenue le 3 mars dernier, avait fait beaucoup de bruit. Les cultivateurs de St-Bruno et des campagnes environnantes étaient depuis longtemps les victimes d'une bande organisée qui chaque nuit visitait les poulaillers et s'emparait de toutes les volailles qui lui tombaient sous la main. Les cultivateurs, alarmés, s'organisaient à leur tour et firent le guet.

Or, le 3 mars dernier, pendant que les cultivateurs faisaient le guet, ils aperçurent deux individus se faufiler dans le poulailler de M. Wilfrid Vary, pour en ressortir quelque temps plus tard avec une certaine quantité de volailles. Les cultivateurs, M. Vary en tête, se lancèrent à leur poursuite. Les voleurs se voyant découverts lâchèrent leur proie, et se sauvèrent à toutes jambes, mais pas assez vite cependant pour pouvoir échapper à ceux qui les poursuivaient. S'apercevant qu'ils étaient serrés de près, l'un d'eux sortit son revolver et se mit à tirer dans la direction de ses adversaires.

Des témoins, au cours du procès, ont déclaré qu'il avait fait feu un grand nombre de fois, dans le but d'effrayer ceux qui étaient à leurs trousses.

L'un des fuyards se jeta alors dans une rivière qui passait près de l'endroit. On le retrouva un peu plus tard, mais il était mourant et expira peu après. On croit qu'il avait dû succomber à une syncope causée par le brusque contact de l'eau qui est très froide à cette époque de l'année.

Lapointe fut capturé un peu plus loin.

On l'avait traduit en cour sous une accusation du vol de trente poules, la propriété de M. Wilfrid Vary, et en même temps sous une autre accusation d'avoir tenté de tuer ou d'assassiner MM. F. Bernard, D. Gaudin et plusieurs autres citoyens de Saint-Bruno.

Le juge lui a infligé dix ans de pénitencier dans chacun des cas, les deux sentences devant être purgées concurremment.

Alexis Morault, qui était accusé d'avoir volé un auto d'une valeur de \$500, appartenant à un nommé Horace Chagnon, a reçu douze mois de prison aux travaux forcés, après avoir été trouvé coupable.

Henri Drouin, qui avait comparu récemment sous l'accusation d'avoir obtenu diverses sommes d'argent sous de fausses représentations, et qui avait été déclaré coupable, a comparu hier pour recevoir ses sentences.

Le prévenu avait eu à répondre à sept chefs d'accusation du même genre. Il avait avoué sa culpabilité dans cinq des causes, et le juge Bazin l'avait déclaré coupable dans les deux autres.

Hier après-midi, le juge Bazin a rendu sentence contre l'accusé dans quatre des causes. Il l'a condamné à quatre ans, trois ans, deux et deux ans respectivement, ces quatre sentences devant être purgées concurremment, et il a suspendu les trois autres sentences.

Henri Dalbec devra lui aussi passer trois ans au pénitencier pour vol à l'épicerie Hurtubise et Fils, 1002 rue Orféon. Le prévenu avait pénétré dans l'épicerie et avait fait main-basse sur une certaine quantité de marchandises évaluées à \$40.

Un autre prévenu du nom de John Charles, trouvé coupable d'avoir volé dans un hangar à fret de la compagnie du Pacifique Canadien, quatorze caisses d'œufs évaluées à \$168 et appartenant au Pacifique Canadien, a été condamné à deux ans de pénitencier. Le vol avait été commis le 28 mars dernier.

Allen Lewis devra lui aussi passer six mois à l'ombre, avec travaux forcés, pour avoir commis un vol d'habits. Il fut prouvé, au cours de son procès, que le prévenu avait volé, le 31 mai dernier, huit complets d'une valeur de \$200, appartenant à Taffert et Debrofsky, qui tiennent un établissement carré Phillips.

Henri Martin, le prévenu qui s'était introduit dans l'établissement d'Alphonse Racine, limitée, rue Beauharnois, le 12 avril dernier, et y avait enlevé une quantité de soie japonaise évaluée à plus de \$4,600, s'est vu infliger une sentence de trois ans de pénitencier.

Deux autres années de pénitencier ont été infligées à Edmond Beaudry, ce prévenu qui avait volé à Chambly Bassin, treize poules appartenant à Napoléon Bachand. Ceci représentait une valeur d'environ \$40.

Emile Trudeau s'est vu infliger lui aussi deux ans de pénitencier. Trudeau avait été déclaré coupable de vol de colis appartenant à la Dominion Express Company. Le vol avait eu lieu le 29 avril dernier, à Berthierville, dans les cours du Pacifique Canadien. Les colis étaient évalués à près de \$200.

Octave Pelletier a reçu douze mois de prison pour assaut indecent commis le 17 juin dernier, sur la personne d'une fille de six ans.

Il y a eu encore quelques autres condamnations au nombre desquelles celle d'Elodie Labelle et Edouard Dubé, pour vol d'un harnais évalué à \$30. Dubé a reçu 23 mois et Labelle trois mois de prison; enfin, James Cox, un agent de la Metropolitan

Life Insurance Company, accusé d'avoir détourné une somme de \$300, a été condamné à trois mois de prison avec travaux forcés.

EN L'ANNEE 1871

De la "Minerve" de juillet 1871

PROCLAMATION: \$500 DE RECOMPENSE

Attendu qu'on a raison de croire que plusieurs des derniers feux qui ont eu lieu dans la Cité, sont des actes d'incendiaires, et que des tentatives ont été faites pour mettre le feu dans différents clos de bois dans la Cité, et attendu qu'on appréhende que les individus coupables de ces actes pourraient essayer de mettre le feu à d'autres propriétés dans la Cité, le sousigné, Maire de la Cité de Montréal, offre par les présentes, une récompense de cinq cents piastres à toute personne ou personnes (qui n'est pas le principal délinquant) ou une telle information qui mènera à l'arrestation et à la conviction d'un ou des individus qui se sont rendus coupables d'incendies, ou tout individu aidant la suite mettra volon-

tairement et malicieusement le feu à aucune bâtisse ou prémisses dans la Cité.

Charles J. Courcel, maire.

COURSES DE MONTREAL, 1871
Parc Decker courses \$4,150

L'inauguration des courses de Montréal pour la saison 1871, aura lieu mardi le 18 juillet, 1871 et les courses se continueront pendant quatre jours.

L. W. Decker, sec.-trés.
"Albion" Hôtel Montréal.

NAISSANCE

En cette ville, le 15 courant, la Dame de M. Séraphin Girard, un fils.

LA MUNICIPALITE DE ST-ANTOINE

Hier, aux bureaux du gouvernement, une délégation composée de plusieurs propriétaires de la paroisse de St-Antoine de Padoue, comté de Verchères, s'est présentée devant le sous-ministre des affaires municipales, M. Oscar Morin, et a demandé à ce qu'une municipalité distincte soit détachée de la dite paroisse.

Les délégués requérants, MM. le docteur H. Lapierre, A. Cartier, G.

Jacques, I. Lavallée, E. Phaneuf et J. Marchesseault, étaient accompagnés de leur avocat, M. Arthur Vallée, de la société légale Perron et Cie. De leur côté, les opposants, M. Archambault, maire de St-Antoine de Padoue; M. Desaulniers, secrétaire municipal; MM. Luc et Antoine Boissel, avaient retenu les services de M. Léo Choquette, avocat de cette ville.

Après l'exposé des raisons et l'argumentation de la part de chaque partie, le sous-ministre a pris la question en délibéré et il rendra sa décision vers le mois de septembre.

LA DELEGATION AMERICAINE QUITTE MONTRÉAL AUJOURD'HUI

(Suite de la dernière page)
Le voyage de reconnaissance. On sait que le Congrès sera pris, à l'automne, de mesures qui inviteront les Etats-Unis à prendre en mains les travaux préliminaires de la canalisation comme il est ardemment projeté outre-frontière.

La délégation américaine a fait, dans l'avant-midi, à bord du vapeur

"Trois-Rivières", la visite du port. Elle fut accompagnée dans cette visite par un comité de réception, composé de M. W. G. Ross, président de la Commission du Havre, M. M. P. Fenwick, secrétaire, W. M. Birks, 1er vice-président du Board of Trade, A. Hallstead, consul américain, J. W. Norcross, président de la ligne Canada Steamship, et Benjamin Thompson, président de l'association américaine des American Port Authorities.

Le vapeur prit un grand nombre de passagers. Il vogue à proximité de la berge pour permettre de prendre une vue plus exacte des hangars, des écluses, de l'électrification des voies ferrées qui traversent le havre et réunissent les services maritimes aux têtes de ligne des chemins de fer.

Les passagers sont débarqués au quai Victoria pour visiter les nouveaux hangars 18 et 19 et de l'entrepôt frigorifique qui s'achève. Les visiteurs n'ont pas caché leur admiration des grands travaux que la Commission du Havre a poursuivis à Montréal. Le passage des délégués américains a été salué par les vivats de tous les matins du port. L'avis français fait un

échange de courtoisie avec le vapeur "Trois-Rivières."

L'honorable C. J. Doherty, ministre de la justice, accompagnera la délégation jusqu'à Québec.

LE FILM DE L'ASSAUT DEMPSEY-CARPENTIER

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 14 — Le film représentant la lutte Dempsey-Carpentier est arrivé dans la ville mais n'a pas encore passé par le bureau de censure et ne le sera probablement pas et par conséquent ce film ne sera pas représenté. Un membre du bureau de censure a dit que le bureau avait pour habitude d'interdire les films de combat et qu'il ne pensait pas que le bureau fasse exception dans le cas actuel. Il a ajouté cependant que le bureau ne s'objecterait pas à ce que le film soit représenté privément.

LE CANADA est imprimé et publié par LA U.S. DE PUBLICATION DU CANADA, limitée, dont M. J. B. Lapointe est le Gérant-Général, au bureau No 73, rue Saint-Jacques.

Commission des Liqueurs

Sommaire de la Loi des Liqueurs de Québec

CETTE analyse sommaire n'a pas la prétention d'embrasser toutes les clauses de la Loi des Liqueurs de Québec; elle s'attache surtout aux clauses qui intéressent particulièrement le public. Elle vous indique brièvement où, quand et comment vous pouvez acheter de la Bière, du Vin ou autres Liqueurs.

Achats que vous ne pouvez faire qu'aux magasins de la Commission.

Les Spiritueux, comprenant: Alcool, Cognac, Rhum, Whisky, Gin et autres liqueurs ne peuvent être achetés qu'aux magasins de la Commission.

Toute vente faite à l'un des magasins de la Commission ou devant être livrée dans n'importe quelle partie de la Province de Québec par colis postal ou par messageries, est limitée à une seule bouteille.

Dans les Hôtels, Restaurants, sur les Bateaux à Vapeur, dans les Wagons-restaurants, ou Clubs reconnus par la Commission.

Les Hôtels, Restaurants, Bateaux à Vapeur, Wagons-Restaurants et les Clubs ayant obtenu un permis de la Commission peuvent vendre et servir, au verre ou à la bouteille, des vins et des bières, mais qui devront être consommés sur place pendant un "repas" dans la salle à manger seulement.

Dans les Magasins.

Les épiceries et autres magasins ayant obtenu un permis de la Commission peuvent vendre de la bière en n'importe quelle quantité, mais pas moins d'une bouteille. Elle ne devra pas être consommée au magasin, ni dans ses dépendances. Elle peut être délivrée soit au magasin soit à une place quelconque dans les limites de la Municipalité dans laquelle le magasin est situé, ou dans une Municipalité contiguë, excepté là où un règlement de prohibition est en vigueur.

Dans les Tavernes.

Dans une cité ou ville, la Bière peut être vendue au verre dans toute taverne ayant obtenu un permis de la Commission; mais elle devra être consommée sur place. Le mot "taverne" signifie l'établissement approprié à la vente au verre de bières ou la pièce d'un hôtel spécialement approprié aux mêmes fins.

Heures de Vente pour les Magasins de la Commission.

La vente dans les magasins de la Commission doit être faite entre 9 heures du matin et 6 heures du soir, heure solaire (Standard Time), les jours non-fériés, et le samedi jusqu'à 1 heure de l'après-midi, heure solaire (Standard Time). Les magasins seront fermés les jours de fête.

Heures de vente dans les tavernes, épiceries et magasins.

On peut vendre de la bière dans les magasins et "tavernes" tous les jours, excepté les jours de fête, entre 9 heures du matin et 10 heures du soir, heure solaire (Standard Time).

Heures de vente dans les Hôtels, Restaurants, Bateaux à Vapeur, Wagons-Restaurants et Clubs.

On peut servir des Bières et des Vins aux repas et dans la salle à manger seulement des Hôtels, Restaurants, Bateaux à Vapeur, Wagons-Restaurants ou Clubs, tous les jours, entre 9 heures du matin et 10 heures du soir, heure solaire (Standard Time).

Jours de fête.

Sont considérés comme jours de fête; les dimanches; le premier de l'an; l'Epiphanie; le Mercredi des Cendres, le Vendredi-Saint, l'Ascension, La Toussaint, la Conception, et Noël; et, pour la circonscription où a lieu une élection municipale ou l'élection d'un député à la Chambre des Communes du Canada ou à l'Assemblée Législative, le jour où il est procédé au vote dans cette élection.

Il ne peut pas être accordé de permis ou d'autorisation de vente de Bières ou de Vins dans une Municipalité où existe un règlement de prohibition. Pour éviter toute erreur, les Municipalités sont tenues de faire savoir à la Commission s'il existe un règlement de prohibition.

Voilà, dans ses grandes lignes, la Loi que la Commission des Liqueurs est appelée à mettre en vigueur avec le concours loyal et actif du public bien pensant, qui place avant tout l'honneur de sa Province et sa liberté individuelle.

Commission des Liqueurs de Québec

LE MARCHÉ AUX GRAINS

A CHICAGO

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

Chicago, 14 — Les rapports sur la récolte de blé dans le Manitoba et les provinces voisines ont été favorables. Les prix ont subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent. Le blé de printemps a subi une baisse de 1/4 cent.

UN VOYAGE DE 3,500 MILLES FAIT PAR UNE FILLETTE DE TROIS ANS

La petite Joséphine McKinley est partie de Glasgow, Ecosse, et vient de débarquer à Cabri, Saskatchewan, ayant accompli seule ce voyage. — Les navires du gouvernement canadien. — La construction en Allemagne de navires à moteurs. — Le mouvement des navires.

Il y a peu d'activité actuellement dans le port, les arrivages étant peu nombreux. Il y a aussi peu de navires amarrés à nos quais. Le C.P.R. vient de recevoir de Cabri, Sask., un télégramme de remerciements de la famille McKinley, pour le voyage sans encombre de leur fille Joséphine, âgée de 3 ans et demi. Cette fillette vient d'établir un nouveau record, ayant voyagé seule 3,500 milles. Elle est partie de Glasgow, Ecosse, et a débarqué à Montréal, d'où elle est partie pour Cabri, en Saskatchewan, où elle vient d'arriver en bonne santé et nullement fatiguée de ce long voyage. A son départ de Glasgow, les autorités du Pacifique Canadien ont pris des arrangements avec une dame qui se dirigeait sur Montréal pour prendre soin de la petite Joséphine, mais réellement, elle a eu à bord plus de mères que sa famille n'aurait pu lui en fournir. De Montréal, une autre dame s'est chargée de la chaperonner jusqu'à Winnipeg où une autre s'en chargea jusqu'au point de destination.

Ce record ne sera probablement pas égalé de longtemps. Il était auparavant détenu par une fillette qui était partie de l'Angleterre pour venir à Montréal seulement.

LES NAVIRES A MOTEURS L'Allemagne construit plusieurs navires maintenant qui sont munis de moteurs de 6,000 c.v.; un a déjà été complété et sera prochainement en service, et deux autres sont en cours de construction. Mais on a appris que la ligne Hambourg-Amérique a placé des commandes pour huit autres navires du genre jaugeant 6,000 tonnes chacun. On dit également que l'Allemagne a l'intention de construire toute sa flotte marchande de cette façon. Les compagnies maritimes anglaises devront surveiller ce développement de près car la concurrence allemande sur les mers va devenir très grande car ces navires à moteurs seront beaucoup moins dispendieux d'opération.

LA MARINE MARCHANDE CANADIENNE Les rapports publiés continuellement par les autorités de la marine marchande canadienne indiquent que les navires du gouvernement sont partout à la fois, spécialement dans le commerce canado-australien. Dans les rapports d'hier, on signalait le "Canadian Exporter" à Esquimaux, venant d'Australie, Nouvelle-Zélande et les îles Hawaï. Le "Canadian Spinner" est actuellement en route vers l'Australie; ce navire est parti de Montréal, il y a deux semaines et fait le voyage via le canal de Panama. On porte aussi beaucoup d'intérêt dans le voyage du "Canadian Carrier", de Vancouver à Montréal. Le navire est actuellement dans le canal de Panama. Ce voyage a déjà été accompli par le "Canadian Observer", qui est maintenant sur l'océan Pacifique.

LE MOUVEMENT DES NAVIRES Le "Corsican", du Pacifique Canadien, est arrivé à Anvers hier soir. Le "Pretorian" est dû à Québec le 17 juillet et à Montréal le lendemain; le "Scandinavian" est dû à Québec le 16 et à Montréal le 17 juillet. L'"Empress of France", le plus gros paquebot sur le service du Saint-Laurent, quittera Québec mardi prochain; elle a une bonne liste de passagers de cabines est inscrite. On remarque parmi les passagers Mme B. LeMoine de Martigny et Mlle A. LeMoine de Martigny.

LE SERVICE DES SIGNAUX Grosse Isle, 26 — Montant 11.10 a.m. Canadian Miner, 45 milles est, dû le 6.00 p.m. Cap Chat, 234 — Nuageux, calme. Rivière à la Martre, 260 — Montant 10.00 a.m. Canadian Steamer. Des. 10.00 a.m. 2 m. m. Pointe Renommée, 325 — Des. 9.30 a.m. Canadian Trapper. Cap Esprit — Fumée, variable. Des. hier 7.00 p.m. Capitaine McKee, major W. Jenkins, major R. Pence, colonel R. Jildart. Bersimis — Nuageux, calme. Baie Shelter — Des. 3.00 p.m. hier. Aremore.

Pointe des Monts — Nuageux, est. Pointe Tupper — Clair, calme. Cap Ray, 553 — Brumeux, variable. Pointe Platte, 575 — Brumeux, ouest. Montant 4.30 p.m. Wabana. Des. 3.00 p.m. Canadian Warrior, 5.00 p.m. Kenbena Head. Scatar — Fumée, sud-ouest. Pointe Amour, 673 — Clair, est. Belle Isle, 734 — Clair, est. Glace sur la rive nord. L'Islet, 40 — Sud-ouest. Pointe au Pere, 157 — Nuageux, calme. Petit Metis, 175 — Nuageux, ouest. Cap Des Rosiers, 349 — Fumée, sud-ouest.

Pointe Menagreau — Fumée, variable. Pointe aux Escoumins — Clair, ouest. ANTICOSTI Pointe Ouest, 332 — Nuageux, sud-est.

Pointe des Monts — Nuageux, est. Pointe Tupper — Clair, calme. Cap Ray, 553 — Brumeux, variable. Pointe Platte, 575 — Brumeux, ouest. Montant 4.30 p.m. Wabana. Des. 3.00 p.m. Canadian Warrior, 5.00 p.m. Kenbena Head. Scatar — Fumée, sud-ouest. Pointe Amour, 673 — Clair, est. Belle Isle, 734 — Clair, est. Glace sur la rive nord. L'Islet, 40 — Sud-ouest. Pointe au Pere, 157 — Nuageux, calme. Petit Metis, 175 — Nuageux, ouest. Cap Des Rosiers, 349 — Fumée, sud-ouest.

Pointe Menagreau — Fumée, variable. Pointe aux Escoumins — Clair, ouest. ANTICOSTI Pointe Ouest, 332 — Nuageux, sud-est.

Pointe des Monts — Nuageux, est. Pointe Tupper — Clair, calme. Cap Ray, 553 — Brumeux, variable. Pointe Platte, 575 — Brumeux, ouest. Montant 4.30 p.m. Wabana. Des. 3.00 p.m. Canadian Warrior, 5.00 p.m. Kenbena Head. Scatar — Fumée, sud-ouest. Pointe Amour, 673 — Clair, est. Belle Isle, 734 — Clair, est. Glace sur la rive nord. L'Islet, 40 — Sud-ouest. Pointe au Pere, 157 — Nuageux, calme. Petit Metis, 175 — Nuageux, ouest. Cap Des Rosiers, 349 — Fumée, sud-ouest.

Pointe Menagreau — Fumée, variable. Pointe aux Escoumins — Clair, ouest. ANTICOSTI Pointe Ouest, 332 — Nuageux, sud-est.

THEATRES

PARC DOMINION

Demain après-midi, la célèbre fanfare Sousa, composée de près de 100 musiciens, inaugurerait un engagement limité de neuf jours donnant deux concerts par jour. Les solistes qui accompagnent la fanfare Sousa, cette année, sont Mlle Marjorie Moody, soprano, qui a remporté un grand succès avec l'Opéra de Boston, et sub-équemment avec Sousa dans les tournées musicales du directeur; et John Dolan, cornetiste, Ellis McDiarmid, flûtiste, George J. Carey, xylophoniste reconnu comme l'un des meilleurs d'Amérique, et Mlle Winifred Hambrick, harpiste bien connue à Montréal.

La fanfare Sousa reprendra le programme suivant demain après-midi et dans la soirée: 1—Grande fantaisie de l'Opéra "Faust" Gounod 2—Rêve d'Angélique Rubenstein 3—Solo de Xylophone "Morning, Noon and Night" Suppe 4 (a) Caprice "Fluttering Birds" Gernl (b) Marche "On the Canopus" Sousa 5—Fantaisie, "Breezes from the south" Myddleton 6—Scènes de "Madame Butterfly" Puccini 7—Solo de cornet "Man o' War" Carling 8—Ouverture "La Belle France" Mackenzie 9—Solo de soprano "Chanson Provençale" Dell Aquia 10—Un épisode de la grande guerre "The Outpost" (nouveau) Mackenzie

SOIRÉE 1—Dale dances of Yorkshire (nouveau) Wood 2—Suite, "Camera Studies" (nouveau) Sousa 3—Solo de soprano, "Roméo et Juliette" Gounod 4 (a) British folk tune "Molly on the Shore" Grainger (b) Marche, "Keeping Step with the Union" (nouveau) Sousa 5—Ouverture, "Orphée" Offenbach 6—"A Study in Rhythms" transcrit par Sousa 7—Prélude de C Mineur Rachmaninoff 8—Solo de cornet, "Carnival" Arban M John Dolan 9—Valse "Espana" Waldteufel 10—Ouverture "Les Dragons de Villars" Maillet

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER VILLAGIATURES DE LA NOUVELLE-ECOSSE Eloignez-vous de la chaleur accablante de la ville, pour aller sur les bords de l'océan Atlantique, où la brise de la mer et l'eau salée fortifiante vous donneront un regain de vie. La Nouvelle-Ecosse et la terre d'Évangéline sont juste opposées de la Baie de Fundy de St-Jean, et le Pacifique Canadien fournit une ligne de bateaux de Digby, le beau port de mer montagnard. D'autres endroits attrayants comprennent Yarmouth, Kentville, Wolfville, Grand-Père, etc. Des plages de mer pour les bains d'été, la navigation et la pêche, comprennent Whycomagh, Baddeck et Grand Narrows. Des commodités d'hôtels splendides et de maisons de pension privées sont disponibles. Le pamphlet "Atlantic Coast Resorts" vous aidera à faire votre choix d'un endroit où passer les vacances. Passer ou écrire à M. F. C. Lydon, agent des voyageurs de ville, 141-145 rue St-Jacques, Montréal, qui se fera un plaisir de vous en donner un.

AUX COURSES EN BATEAU A ceux qui désirent assister aux courses au Parc King Edward samedi après-midi, la Canada Steamship Lines annonce qu'un bateau de la compagnie quittera le quai Victoria à 1.30 heures précises pour se rendre directement au parc. Le retour s'effectuera immédiatement après la dernière course.

Comme les moyens de transport réguliers sont généralement encombrés, on s'attend à ce qu'un grand nombre profiteront de ce bateau qui leur offrira tout le confort voulu.

LES POMPIERS A TETRAULTVILLE L'association athlétique du service des incendies convoitait, hier, au parc Tetraultville, tous les pompiers, leur femme et leurs enfants. Au-delà de deux cents pompiers ont pris part, avec leur famille, aux nombreux amusements que l'association leur destinait. Les pique-niqueurs du service des incendies se sont égayés dans des courses, dans toutes sortes de jeux. Deux équipes de pompiers ont donné une exhibition de balle au camp. La joute a été bien réussie. Les courses ont attiré les pompiers selon la corpulence de leur physique ou l'agilité de leurs jambes. Femmes et enfants avaient des jeux pour eux et pour elles. Les enfants ont reçu des rafraîchissements, les pompiers leur ont distribué des gâteaux et des bonbons. Pour cent dollars de prix ont été offerts aux gagnants des divers concours qu'on avait inscrits au programme de la journée. Cette journée a été remplie d'agréments. Seules de malencontreuses gribouilles en ont suspendu, l'après-midi durant, l'attrayant mouvement.

Homme d'affaires d'Ottawa disparu (Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 14 — Simcoe James Montgomery, âgé de 52 ans, l'un des hommes d'affaires les mieux connus d'Ottawa, est disparu et ses amis croient qu'il s'est noyé accidentellement dans la baie du Gouverneur près de Rockcliffe hier.

Ce matin ses vêtements, soigneusement pliés, furent trouvés sur les rochers au bord de la baie du Gouverneur par Joseph Letang, de la Pointe Latraverse, pendant qu'il se rendait à son travail. La police fut avertie et se hâta de le retrouver.

M. Montgomery fut vu pour la dernière fois par sa famille lorsqu'il partit vers neuf heures hier matin pour se rendre à son bureau à la Great West Life Insurance, où il fut vu pour la dernière fois.

Il n'a pas dit qu'il avait l'intention d'aller se baigner.

LA COLLECTION GAGNON EST RICHE EN CANADIANA ET EN AMERICANA Elle renferme 12,555 pièces, dont 985 ne figurent pas dans le catalogue annexé à la collection. — 643 pièces n'ont pu être retrouvées encore. — Rapports de M. Hector Garneau et de Mme Circé-Côté. — Observations de M. René Bauset, greffier de la ville.

L'inventaire de la collection Gagnon, achetée par la ville en 1910 de l'abbé Nazaire Dubois, est maintenant terminé. On poursuit cet inventaire depuis un an et demi. Il a demandé une somme de travail considérable. Mais les résultats en sont concluants, tout de même qu'il manque à la collection 643 pièces, dont on espère retrouver une partie avant longtemps.

M. Hector Garneau, bibliothécaire en chef, et Mme Eva Circé-Côté, bibliothécaire adjointe, ont remis leurs rapports à M. René Bauset, greffier de la ville, qui souligne à la Commission administrative les points suivants: "On vient de terminer, dit M. Bauset, le dépouillement des 66 caisses de la collection Gagnon et d'en faire l'inventaire. Il ressort du rapport des bibliothécaires les points suivants: "D'après l'inventaire fait par Mme Côté et ses assistants, la collection Gagnon contient 12,555 pièces. On a trouvé 985 pièces dont quelques-unes sont précieuses, qui ne sont pas mentionnées dans le catalogue Gagnon; par contre, il a été constaté que 643 pièces manquent ou n'ont pu être retrouvées jusqu'ici.

LA COLLECTION GAGNON EST RICHE EN CANADIANA ET EN AMERICANA

ELLE RENFERME 12,555 PIÈCES, DONT 985 NE FIGURENT PAS DANS LE CATALOGUE ANNEXÉ À LA COLLECTION. — 643 PIÈCES N'ONT PU ÊTRE RETROUVÉES ENCORE. — RAPPORTS DE M. HECTOR GARNEAU ET DE MME CIRCÉ-CÔTÉ. — OBSERVATIONS DE M. RENÉ BAUSET, GREFFIER DE LA VILLE.

"La collection contient 5,018 brochures, opuscules, plaquettes et fascicules; dans la collection, se rencontrent 5,028 volumes brochés, lesquels nécessiteront des frais de reliure considérables à ajouter aux \$31,000 que la ville a déjà payés.

"La collection Gagnon est une des plus riches qui soient en Canadienne et en Américaine; elle renferme des ouvrages rarissimes et des incunables canadiens de toute valeur. Mais à côté de ces ouvrages précieux, se rencontrent un grand nombre de pièces de valeur médiocre et d'intérêt secondaire et souvent fort incomplètes.

"A tout considérer la collection Gagnon, malgré sa réelle valeur historique, ne s'adressera toujours qu'à des spécialistes, à certains étudiants et à des bibliophiles, c'est-à-dire à une très petite partie de notre population.

"Il se dégage des rapports de M. Garneau et de Mme Côté que l'on ne pourra livrer cette collection au public avant quelques mois, alors que seront établies les garanties de sécurité qui nous assureront la protection nécessaire.

Nous extrayons du rapport de M. Hector Garneau, bibliothécaire en chef, les parties suivantes: "Par résolution du 21 janvier 1910, le Conseil municipal de Montréal autorisait l'achat de la collection de "canadiens" de M. Philias Gagnon, de Québec, au prix de \$31,000 et mois de mars suivant la Ville en faisait l'acquisition. Cette collection contenue en 66 caisses, fut alors déposée dans les voûtes de la compagnie "Royal Trust" et y demeura jusqu'en 1917 où elle fut transportée à la bibliothèque municipale. Cependant comme il restait encore à cataloguer beaucoup d'autres volumes qui intéressaient plus immédiatement ou davantage le public, le catalogage de la collection Gagnon fut remis à plus tard.

"Le 13 janvier 1920, la Commission de la bibliothèque chargée M. Côté, chef du catalogue, avec l'aide de M. Marcel Dugas et de Mlle Daveluy de faire l'inventaire et le catalogage de la collection Gagnon. Ce travail fut retardé par le départ de M. Dugas qui obtint un congé et qui ne revint plus à la bibliothèque. Mme Côté dut s'adjoindre Mme Audiot et quelques fois, Mlle Beauchamp, secrétaire.

Le dépouillement des 66 caisses de la collection Gagnon et l'inventaire de toutes les pièces ont donné ce contenu en détail: Livres reliés 3,633 Livres brochés 5,028 Autographes et manuscrits 1,632 Ex-libris 516 Cartes, gravures, plans, estampes et portraits 761 Surplus de livres, (adenda) 985 Total 12,555

"A ce surplus l'inventaire dressé par M. F. Villeneuve, le 10 mars 1910, indique un total de 12,779 pièces, tandis que notre inventaire en donne 12,555 y compris 500 exemplaires de catalogues de M. Gagnon; nous constatons que 643 pièces manquent et n'ont pu être retrouvées jusqu'ici, soit: 301 livres, 138 autographes et manuscrits; 132 ex-libris et 72 estampes.

"La collection Gagnon renferme des ouvrages rarissimes et des incunables canadiens de beaucoup de valeur qui feraient l'envie des grandes bibliothèques du Canada et des États-Unis. Elle contient notamment: "Des éditions de Champlain, de 1613, 1619, 1632; une Relation originale des Jésuites, de 1647-1648; les Lettres de Marie de l'Incarnation, 1681; la description de la Louisiane du Père Hennepin, de 1683; le Premier Etablissement de la Foi, du Père Charles Leclercq, de 1691; plusieurs incunables canadiens en langue sauvage; un Psautier Polyglotte daté de 1516, rédigé en quatre langues et qui porte en marge la première biographie connue de Christophe Colomb écrite en espagnol; le Mercator, ou-

vrage somptueux qui contient 184 cartes, dont 10 d'Amérique, publié en 1630, à Amsterdam; le "Mercure Français", de 1611 à 1648; trois éditions différentes de la Vie de Marie de l'Incarnation; le premier livre imprimé à Montréal; l'Histoire naturelle, de Pierre Boucher; la première édition de l'Histoire du Canada, de Garneau; et un grand nombre d'autres livres qui sont des sources inépuisables pour notre histoire.

Au surplus, la collection renferme des autographes de Champlain (1609), du Père Brébeuf (1671), de Dollard des Ormeaux (1658), de Mgr de Laval (1666), de Frontenac (1690), de Montcalm (1757), de Lévis (1772).

Mme Côté, bibliothécaire adjointe et chef du catalogue, traite dans son rapport plus particulièrement de la disparition de quelques pièces et assure qu'on en pourra retracer quelques-unes momentanément égarées.

"La liste des livres qui manquent, dit Mme Côté, ne saurait être définitive; malgré les recherches que nous avons faites, il se peut que nous en retrouvions reliés avec d'autres ou classifiés arbitrairement sous des rubriques inappropriées. Tout de même le nombre de ces trouvailles ne peut être que restreint.

"Parmi les pièces qui manquent, les livres anglais, les autographes et manuscrits anglais, les livres qui traitent de questions religieuses, les manuscrits et les autographes de religieux, évêques et prêtres, s'y trouvent en forte proportion.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

THEODORE RHEAUME, C.R. AVOCAT EDIFICE "LA SAUVÉGARDE" 21, Notre-Dame Est. MONTREAL. 24-100.

GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME AVOCATS No 112 RUE ST-JACQUES Victor Geoffrion, C.R. Alfred Geoffrion, C.R. J. Alex Prud'homme, C.R. Suite postale 1015. Phone, Main 19.

GOVIN, LEMIEUX & PARENT AVOCATS Chambre 808. Tél. Main 3093 Ed. Montréal Trust, 11 Place d'Armes. 26-100.

G. A. MARSAN, C.R. AVOCAT 20 RUE ST-JACQUES, Chambre 34 MONTREAL. 1-100.

Simoneau Entrepreneur électricien et Imprimeur. 411 RUE AMHERST, Près de la rue Robit. 27-100.

CENTURY COAL COMPANY, LTD. 310 EDIFICE DOMINION EXPRESS MONTREAL. CHARBON POUR MACHINES A VAPEUR PAR CHARS — VAISSEAUX OU AU VOYAGE.

DOMINION COAL COMPANY BUREAU GENERAL DES VENTES 112 rue Saint-Jacques, Montréal.

AVIS PUBLIC La sous-signé FREDERICK W. MAXWELL, de la ville de Saint-Lambert, donne avis par les présentes que j'ai l'intention de convertir en garage public le garage privé situé sur le lot de terre numéro 152-11 de la paroisse de Saint-Antoine de Lévesque, comté de Chambly, conformément aux dispositions du Règlement numéro 159 de la ville de Saint-Lambert.

LES FRÈRES BERTHIAUME ONT COMPARU EN COUR DE POLICE (Suite de la dernière page) Comme Mes Laflamme et Wilson n'avaient pu encore se consulter avec leurs clients, on a suggéré de ne pas faire exécuter le mandat de perquisition d'ici à mardi prochain, alors que les parties comparaitront de nouveau. Ceci fut accepté, et l'assistant grand-contable Desaulniers qui était présent a reçu l'ordre de suspendre ses recherches.

C'est M. Edmond Montet qui a fourni les garanties pour les deux prévenus. Il a déclaré qu'il avait des propriétés valant plus de \$20,000, et il a fourni le cautionnement de \$15,000.

Toutes ces procédures sont le résultat de différends entre la famille BERTHIAUME pour le contrôle de "La Presse". Ce sont les trois filles de feu l'honorable Tréfle BERTHIAUME avec leur frère aîné, Arthur, qui sont en désaccord avec leurs deux autres frères, Edouard et Eugène.

Cette querelle est déjà vieille. Elle avait été réglée temporairement, il y a cinq ans, quand les membres de la famille s'étaient adressés au Parlement Provincial pour faire amender le testament de feu M. BERTHIAUME, qui avait créé une fiducie, nommant son fils aîné, Arthur, Zénon Fontaine, C.R., et J. R. Mainville, N.P., fiduciaires, pour diriger "La Presse". Le bill présenté à la Législature fut retiré, et les difficultés furent réglées d'après.

Après M. Eugène BERTHIAUME eût des divergences d'opinion avec MM. Fontaine et Mainville, et l'influence de ces derniers était presque nulle en tant que la direction de "La Presse" était concernée.

Depuis ce temps, a-t-on déclaré, le malaise entre les héritiers a été en augmentant, et finalement, les deux plus jeunes fils de M. BERTHIAUME, Eugène et Edouard, avaient pris des procédures pour faire annuler la fiducie.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

THEODORE RHEAUME, C.R. AVOCAT EDIFICE "LA SAUVÉGARDE" 21, Notre-Dame Est. MONTREAL. 24-100.

GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME AVOCATS No 112 RUE ST-JACQUES Victor Geoffrion, C.R. Alfred Geoffrion, C.R. J. Alex Prud'homme, C.R. Suite postale 1015. Phone, Main 19.

GOVIN, LEMIEUX & PARENT AVOCATS Chambre 808. Tél. Main 3093 Ed. Montréal Trust, 11 Place d'Armes. 26-100.

G. A. MARSAN, C.R. AVOCAT 20 RUE ST-JACQUES, Chambre 34 MONTREAL. 1-100.

Simoneau Entrepreneur électricien et Imprimeur. 411 RUE AMHERST, Près de la rue Robit. 27-100.

CENTURY COAL COMPANY, LTD. 310 EDIFICE DOMINION EXPRESS MONTREAL. CHARBON POUR MACHINES A VAPEUR PAR CHARS — VAISSEAUX OU AU VOYAGE.

DOMINION COAL COMPANY BUREAU GENERAL DES VENTES 112 rue Saint-Jacques, Montréal.

AVIS PUBLIC La sous-signé FREDERICK W. MAXWELL, de la ville de Saint-Lambert, donne avis par les présentes que j'ai l'intention de convertir en garage public le garage privé situé sur le lot de terre numéro 152-11 de la paroisse de Saint-Antoine de Lévesque, comté de Chambly, conformément aux dispositions du Règlement numéro 159 de la ville de Saint-Lambert.

LES FRÈRES BERTHIAUME ONT COMPARU EN COUR DE POLICE (Suite de la dernière page) Comme Mes Laflamme et Wilson n'avaient pu encore se consulter avec leurs clients, on a suggéré de ne pas faire exécuter le mandat de perquisition d'ici à mardi prochain, alors que les parties comparaitront de nouveau. Ceci fut accepté, et l'assistant grand-contable Desaulniers qui était présent a reçu l'ordre de suspendre ses recherches.

C'est M. Edmond Montet qui a fourni les garanties pour les deux prévenus. Il a déclaré qu'il avait des propriétés valant plus de \$20,000, et il a fourni le cautionnement de \$15,000.

Toutes ces procédures sont le résultat de différends entre la famille BERTHIAUME pour le contrôle de "La Presse". Ce sont les trois filles de feu l'honorable Tréfle BERTHIAUME avec leur frère aîné, Arthur, qui sont en désaccord avec leurs deux autres frères, Edouard et Eugène.

Cette querelle est déjà vieille. Elle avait été réglée temporairement, il y a cinq ans, quand les membres de la famille s'étaient adressés au Parlement Provincial pour faire amender le testament de feu M. BERTHIAUME, qui avait créé une fiducie, nommant son fils aîné, Arthur, Zénon Fontaine, C.R., et J. R. Mainville, N.P., fiduciaires, pour diriger "La Presse". Le bill présenté à la Législature fut retiré, et les difficultés furent réglées d'après.

Après M. Eugène BERTHIAUME eût des divergences d'opinion avec MM. Fontaine et Mainville, et l'influence de ces derniers était presque nulle en tant que la direction de "La Presse" était concernée.

Depuis ce temps, a-t-on déclaré, le malaise entre les héritiers a été en augmentant, et finalement, les deux plus jeunes fils de M. BERTHIAUME, Eugène et Edouard, avaient pris des procédures pour faire annuler la fiducie.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

THEODORE RHEAUME, C.R. AVOCAT EDIFICE "LA SAUVÉGARDE" 21, Notre-Dame Est. MONTREAL. 24-100.

GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME AVOCATS No 112 RUE ST-JACQUES Victor Geoffrion, C.R. Alfred Geoffrion, C.R. J. Alex Prud'homme, C.R. Suite postale 1015. Phone, Main 19.

GOVIN, LEMIEUX & PARENT AVOCATS Chambre 808. Tél. Main 3093 Ed. Montréal Trust, 11 Place d'Armes. 26-100.

G. A. MARSAN, C.R. AVOCAT 20 RUE ST-JACQUES, Chambre 34 MONTREAL. 1-100.

Simoneau Entrepreneur électricien et Imprimeur. 411 RUE AMHERST, Près de la rue Robit. 27-100.

CENTURY COAL COMPANY, LTD. 310 EDIFICE DOMINION EXPRESS MONTREAL. CHARBON POUR MACHINES A VAPEUR PAR CHARS — VAISSEAUX OU AU VOYAGE.

DOMINION COAL COMPANY BUREAU GENERAL DES VENTES 112 rue Saint-Jacques, Montréal.

AVIS PUBLIC La sous-signé FREDERICK W. MAXWELL, de la ville de Saint-Lambert, donne avis par les présentes que j'ai l'intention de convertir en garage public le garage privé situé sur le lot de terre numéro 152-11 de la paroisse de Saint-Antoine de Lévesque, comté de Chambly, conformément aux dispositions du Règlement numéro 159 de la ville de Saint-Lambert.

LES FRÈRES BERTHIAUME ONT COMPARU EN COUR DE POLICE (Suite de la dernière page) Comme Mes Laflamme et Wilson n'avaient pu encore se consulter avec leurs clients, on a suggéré de ne pas faire exécuter le mandat de perquisition d'ici à mardi prochain, alors que les parties comparaitront de nouveau. Ceci fut accepté, et l'assistant grand-contable Desaulniers qui était présent a reçu l'ordre de suspendre ses recherches.

C'est M. Edmond Montet qui a fourni les garanties pour les deux prévenus. Il a déclaré qu'il avait des propriétés valant plus de \$20,000, et il a fourni le cautionnement de \$15,000.

Toutes ces procédures sont le résultat de différends entre la famille BERTHIAUME pour le contrôle de "La Presse". Ce sont les trois filles de feu l'honorable Tréfle BERTHIAUME avec leur frère aîné, Arthur, qui sont en désaccord avec leurs deux autres frères, Edouard et Eugène.

Cette querelle est déjà vieille. Elle avait été réglée temporairement, il y a cinq ans, quand les membres de la famille s'étaient adressés au Parlement Provincial pour faire amender le testament de feu M. BERTHIAUME, qui avait créé une fiducie, nommant son fils aîné, Arthur, Zé

LES FRERES BERTHIAUME ONT COMPARU EN COUR DE POLICE

A la suite de mandats émis à la demande de leur frère Arthur Berthiaume, ils comparaissent, hier après-midi, devant le juge Cusson, en chambre, mais ils ne font aucune déclaration, et le juge fixe l'enquête au 22 juillet. — Les livres devront être produits.

A la suite des quatre mandats émis récemment par le juge Cusson contre Eugène et Edouard Berthiaume, à la demande de leur frère, Arthur Berthiaume, les prévenus ont comparu, accompagnés de leurs procureurs, devant le juge Cusson, en chambre hier après-midi, à 3 heures.

Comme le "Canada" a été le premier journal à l'annoncer, les mandats ont été émis mercredi après-midi. C'est l'assistant grand-concette Desaulniers qui avait reçu mission de les exécuter, mais n'ayant pu retrouver les prévenus, il n'avait pu s'en acquitter lorsque plus tard, Me C. A. Wilson, leur procureur, lui fit savoir par l'entremise du grand-concette St-Mars, que lui et ses deux clients seraient présents en cour hier après-midi.

Le juge Cusson fut averti aussitôt et hier après-midi, les prévenus ont comparu devant lui en chambre. Il n'y a pas eu de preuve entendue, et le juge a fixé l'enquête au 22.

Le juge Cusson a émis quatre mandats d'arrestation et un autre de recherche. Tous sont émis au nom d'Arthur Berthiaume, en sa qualité de président et de gérant général de la Compagnie de Publication La Presse. La déclaration inscrite sur les mandats comporte que le ou vers le 11 juillet courant, Eugène Berthiaume, agissant alors en sa qualité de secrétaire et directeur de la Compagnie de Publication La Presse, a refusé aux actionnaires le droit de faire l'inspection des livres en les cachant.

Le deuxième mandat comporte l'accusation contre Eugène Berthiaume d'un vol de \$80,000, laquelle somme il se serait appropriée à son usage illégal, le ou vers le 21 juin dernier.

Dans le troisième mandat, Arthur Berthiaume accuse Edouard Berthiaume d'un vol de \$40,000, vol qui aurait été commis dans des circonstances semblables à celles mentionnées dans l'accusation portée contre Eugène Berthiaume.

Quatrièmement, Arthur Berthiaume accuse Eugène et Edouard Berthiaume d'avoir conspiré pour frauder la Compagnie de Publication La Presse d'une somme de \$120,000. (Ceci comprend les deux mandats de \$80,000 et \$40,000 mentionnés dans les deux accusations précédentes).

Le cinquième mandat est un mandat de recherche, dans le but de découvrir les livres de la compagnie, et permettant à l'officier de faire une perquisition dans la demeure d'Eugène Berthiaume, 25 avenue Maplewood, Outremont, et dans celle d'Edmond Montet, 273, avenue Esplanade.

Les accusés étaient accompagnés de leurs procureurs, Mes C. A. Wilson

et N. K. Laflamme. Me Aimé Geoffrion représentait Arthur Berthiaume. M. Demers, le greffier, a d'abord fait lecture des mandats, puis le juge Cusson a demandé quel montant devrait être exigé pour la mise en liberté provisoire des prévenus.

Me Geoffrion a fait remarquer que les chefs d'accusation étaient très graves, et que les accusés devraient fournir des garanties substantielles.

Me Laflamme a fait remarquer à son tour qu'après tout cette garantie n'avait pour but que d'assurer la présence des prévenus en cour au jour fixé et qu'il ne faisait pas de doute que ces derniers seraient présents en temps et lieu.

Dois-je comprendre, demanda le juge Cusson, que les accusés sont solvables?

Pas le moins du monde, répondit Me Geoffrion. J'ai même des renseignements à l'effet que les accusés n'ont aucunes ressources, et que tout ce qu'ils reçoivent n'est que l'usufruit de la succession de leur père, qui est insaisissable. Il a ajouté que dans les présentes circonstances il n'avait pas de raison de douter que l'un des accusés comparaitrait, mais quant à l'autre, il a déclaré, que ce dernier avait en sa possession l'argent dont on l'accuse de s'être emparé illégalement, et il a des doutes au sujet de la comparution en cour au temps fixé, surtout depuis qu'il a résidé en Europe pendant plusieurs années.

Le juge Cusson a exprimé l'opinion que \$10,000 de cautionnement seraient suffisants dans le cas d'Eugène Berthiaume, et \$5,000 dans celui d'Edouard Berthiaume. Il a déclaré que ces cautionnements ne s'appliqueraient qu'à ce qui concerne l'accusation de conspiration. Quant aux autres accusations, a-t-il fait remarquer, elles ne sont que les corollaires de la première, et que des garanties personnelles seraient acceptées.

Il s'en est suivi ensuite une longue discussion au sujet du mandat de perquisition, relativement à certains livres qui sont supposés disparus. Mes Laflamme et Wilson ont déclaré qu'ils seraient remis à Me Geoffrion pour les examiner, mais ce dernier a refusé un tel arrangement. Il a dit que son client prétendait que ces livres étaient la propriété de la Compagnie de Publication La Presse, et qu'ils devaient être rapportés dans le bureau de ce journal.

En réponse à certaines questions de Me Laflamme, Me Geoffrion a admis qu'aussitôt qu'Arthur Berthiaume aurait découvert les livres, il prendrait des procédures et au civil et au criminel pour obtenir la possession de ces livres.

(A suivre à la page 7)

LA VILLE A MAINTENANT UN MOINDRE BESOIN DE CHARBON

Le service des Achats et Ventes demande, cette année, des soumissions pour seulement 7,300 tonnes de charbon. — Autre système de chauffage et suppression d'édifices municipaux. — Un grand besoin de conduits de distribution.

Au moment où tous les citoyens se mettent en nage, l'Hôtel de Ville feint d'ignorer l'ardeur du soleil et va demander incessamment des soumissions pour son approvisionnement annuel de charbon. Mais les divers services municipaux en ont ou espèrent en avoir un moindre besoin, l'hiver prochain. Tandis que la demande était faite l'an dernier pour 10,593 tonnes, elle est réduite cette année à une quantité de 7,295 tonnes. La raison en est que des changements opérés dans le système de chauffage des édifices municipaux exigent un moindre consommation de charbon, par exemple, en employant du charbon "egg" au lieu d'anthracite.

M. Pion, directeur du service des Achats et Ventes, doit, ces jours-ci, demander au nom d'un certain nombre de services municipaux les quantités suivantes de charbon :

Aqueduc 110

Voirie 10

Parcs 30

Chantier mun. 77

Incineration 76

Egouts 31

Edifices mun. 44

Marchés 92

Terrains de jeux 28

Bains 1255

Hygiène et Stat. 18

Incendies 19

Police 568

585 5732 24 132 972

La quantité ainsi demandée s'élève si l'on ignore d'innombrables quantités de charbon d'autre qualité que celle qui est mentionnée plus haut, à 7,295 tonnes de charbon. La demande pour 1920-1921 avait été de 10,593 tonnes. La demande est donc, cette année, moindre de 3,298 tonnes. Elle est moindre pour l'une quelconque des qualités de charbon que requièrent les besoins divers de la ville. Cela vient, partie des changements apportés au système de chauffage, partie de la suppression d'un certain nombre d'édifices municipaux, comme de plusieurs postes de police.

Le service des Achats et Ventes doit aussi prochainement demander des soumissions pour la fourniture d'une

certaine longueur de conduits de distribution d'eau. M. Terreault, surintendant de l'Aqueduc, en a un grand besoin, en effet, pour satisfaire aux plus urgents besoins des nouvelles constructions en prolongeant à cette base les conduits de distribution actuels. M. Pion va solliciter des prix pour 525 longueurs, ayant 12 pieds chacune et une capacité de 8, 6 et 4 pouces. Au rebours de ce qui s'est fait dans le passé, alors que virtuellement une seule compagnie soumissionnait toujours pour la fourniture à la ville de tuyaux de distribution, le service des Achats et Ventes met cette fois des maisons de France et d'Écosse en mesure de proposer leurs prix.

Un intéressant article sur la façon dont se nourrissent les microbes, par Emile Galtier.

"Les districts ciliés," par Georges Wolff.

L'enseignement de la langue anglaise en France.

La Page des Dames contiendra la Chronique Féminine de Suzanne Caron; la Chronique de la Mode de Micheline; la mode pour les sports, par Simone B.; les Conseils de la Ménagère Médiane; la Chronique Médicale du docteur E. Recottes, etc.

La Petite Européenne.

Les dernières nouvelles du Canada et de l'étranger.

Etc., Etc., Etc.

THEATRES ET REUNIONS

Prémière. — Le grand drame de Blasco Ibañez: "Les Quatre Chevaliers de l'Apocalypse" avec comme principaux acteurs Alice Terry et Rudolph Valentino.
Le 9 et 10. — 21 h. Clayton, dans "Rham", vaudeville: Bonconi, violoniste, etc.
Cinéma: "The Riders of the Dawn" avec Claire Adams. Chants: extrait de "Carmen", acte Ier.
Paré Domitien. — Amusements.

FETE NATIONALE BELGE A MONTREAL

A l'occasion de la Fête Nationale Belge, Monsieur John Van Rickstal, consul de Belgique, recevra au Consulat, No 10 rue St-Jean, le jeudi, 21 courant, de onze heures à midi, les membres de la Colonie Belge ainsi que les amis de la Belgique.

Fidèles à leur devise nationale, "l'Union fait la force", les Belges s'apprennent, le dimanche, 24 courant, à fêter en parfait unisson l'anniversaire de l'indépendance de la Belgique, dont ils sont aujourd'hui d'autant plus fiers qu'hier ils se sont acharnés, avec l'aide des armées alliées, à la maintenir plus forte et intacte.

Groupées sous le patronage de M. le Consul, les différentes sociétés belges reconnues, ont adopté le programme des fêtes suivant :

8.15 — Réunion à l'angle des rues Ste-Catherine et St-Denis, entre l'école Polytechnique et l'église St-Jacques.

8.30 — Départ du cortège des sociétés belges vers l'église Notre-Dame, précédés des drapeaux et de la fanfare des Carabiniers Mont-Royal, sous la direction du lieutenant J. J. Goulet.

9.00 — Messe solennelle dite par le Rév. Père de Mangelaar, S.J., instructeur.

Après la messe, le cortège se rendra au local de l'"Union Belge" 1038a rue Ste-Catherine Est. Réception et allocation par le consul et les présidents des sociétés.

Après-midi — Pique-niques organisés par les clubs et sociétés belges.

Tous les Belges et amis de la Belgique sont priés de se joindre à cette manifestation patriotique.

AUTRE CANDIDATURE

Les candidatures échevinales continuent de se dessiner. Dans l'ancien quartier Lafontaine, un groupe de citoyens ont offert la candidature à M. Emile Massicotte, N.P., avantageusement connu dans toute la division.

M. Massicotte a différé sa réponse.

LES EMPLOYES DE TRAMWAYS REFUSENT

L'Union des employés de tramways de Montréal a tenu une importante assemblée, hier soir, à la salle de l'Assistance Publique, sous la présidence de M. Aurèle Lacombe, M.P.P., président.

La réunion avait été convoquée pour prendre connaissance et discuter la proposition que vient de faire la compagnie à l'Union des employés à l'effet de réduire les salaires de 20 pour cent. La salle était littéralement remplie d'employés et la discussion n'a pas été très longue ni très animée.

Le but de la séance fut exposé par le président qui pria le secrétaire de donner lecture de la suggestion de la compagnie relativement à cette réduction des salaires. Après la lecture de la communication de la compagnie, la discussion s'engagea et finalement les employés des maisons du pouvoir ont présenté une résolution à l'effet de refuser cette suggestion de la compagnie et de notifier officiellement cette dernière, lundi après-midi.

C'est la seule question qui a été discutée, les employés ne touchant aucunement à la proposition d'aller soumettre la chose à l'arbitrage ou à aucune suggestion quelconque de réduction de salaires.

Les membres ont également fait une ovation à leur président, M. Lacombe, qui avait donné sa démission et qui, sur les instances pressantes qui furent faites, a consenti à la retirer et à continuer de remplir ses fonctions qu'on lui a confiées depuis la fondation de l'Union.

Une nouvelle séance aura tout probablement lieu après l'entrevue entre les employés et la compagnie, lundi prochain.

NOTRE NUMERO DE SAMEDI

Notre numéro de demain contiendra plusieurs articles d'un intérêt particulier. Citons entre autres :

Une fine chronique sur les multiples nuances du mot "Monsieur," de V.

Un intéressant article sur la façon dont se nourrissent les microbes, par Emile Galtier.

"Les districts ciliés," par Georges Wolff.

L'enseignement de la langue anglaise en France.

La Page des Dames contiendra la Chronique Féminine de Suzanne Caron; la Chronique de la Mode de Micheline; la mode pour les sports, par Simone B.; les Conseils de la Ménagère Médiane; la Chronique Médicale du docteur E. Recottes, etc.

La Petite Européenne.

Les dernières nouvelles du Canada et de l'étranger.

Etc., Etc., Etc.

LA FRANCE NE DESIRE PAS L'IMPERIALISME NI LA GUERRE

"La France, en principe, n'est pas impérialiste, mais elle veut obtenir justice dans la limite des traités et des possibilités humaines," déclare le consul français au banquet qui a couronné les fêtes d'hier. — Discours de M. Gonzalve Desaulniers.

La fête de la France inaugurée sous de si heureux auspices, hier matin, n'aurait pu remporter un plus grand succès que celui d'hier soir, comme couronnement d'une journée aussi bien remplie. Le parc Dominion, qui a été choisi comme centre des manifestations, faisait réellement penser à une France en miniature, réunie pour célébrer sa fête nationale.

N'oublions pas de mentionner en passant la manifestation imposante qui eut lieu dans l'avant-midi, au carré Viger, en face de l'Union française et au cours de laquelle trois officiers, les lieutenants-colonels J. P. Décarie et Chaballe, et le major Olivier Asselin, furent créés chevaliers de la Légion d'honneur. A cette occasion, M. de Verneuil, consul général de France a prononcé un discours remarquable dont nous reproduisons le texte plus bas.

Un grand nombre de personnes, parmi lesquelles des membres marqués de la colonie française de Montréal, et plusieurs Canadiens français ont assisté au banquet offert sous la présidence du capitaine C. Lefebvre du Prey, et sous les auspices de l'Union Nationale Française. On estime que plus de cent cinquante convives étaient présents.

Le banquet qui s'est commencé vers 9 hrs. 15, s'est prolongé tard dans la soirée. Plusieurs orateurs éminents ont adressé des discours, entr'autres, le capitaine du Prey, M. Marcel de Verneuil, consul de la République Française; M. Gonzalve Desaulniers et le commandant de Ruffi de Pontevès, de l'avisio la "Ville d'Ys", venu expressément pour représenter la France.

Le capitaine du Prey a souhaité la bienvenue aux visiteurs, et à tous les convives. Il a fait connaître une partie du programme des fêtes, et il a fait l'éloge des marins français de la "Ville d'Ys" en visite à Montréal. Il a présenté ensuite les différents orateurs à l'assistance.

M. Gonzalve Desaulniers a porté la santé à la France. Son éloge de notre ancienne mère-patrie fut une superbe envolée du commencement à la fin qui lui a attiré de multiples applaudissements.

Nous sommes des serviteurs de la France, dit-il, et c'est un titre dont nous nous faisons gloire. Nous la servons parce que nous l'aimons, et nous (A suivre à la page 3)

LA PLUIE RAFRAICHIT QUELQUE PEU L'ATMOSPHERE ALOURDIE

Les quelques orages que nous avons eus hier ont aidé les citoyens à supporter la chaleur, mais non à la dissiper totalement. — La soirée a été quelque peu fraîche. — C'est le règne des éventails. — La sécheresse dans les campagnes.

La vague de chaleur s'est maintenue, hier encore, avec la même intensité durant presque toute la journée. Cependant, les quelques ondées qui étaient tombées, au moment où nous écrivons ces lignes, ont réussi à rafraîchir quelque peu l'atmosphère écrasante dont nous souffrons depuis plus de trois semaines. Mais le grand vent qui secouait les arbres, vers deux heures de l'après-midi, donnait l'impression que nous aurions un gros orage qui, enfin rafraîchirait l'air et donnerait à la terre l'élément dont elle a tant besoin. Mais l'averse de l'après-midi, et celles de la soirée ont été plutôt insignifiantes et elles ne parviendront probablement pas à dissiper la chaleur et l'humidité.

Cependant, la soirée a été très agréable et il faisait bon de goûter la brise, sur les balcons, protégés par les auvents. C'est peut-être la première soirée fraîche que nous ayons depuis que cette vague de chaleur nous enveloppe, et chacun en a profité largement. La brise était caressante, il y avait si longtemps qu'on soupirait après elle! Les pronostics nous laissent espérer d'autres orages et il seront certainement les bienvenus.

Le thermomètre est monté à 92 encore hier, au cours de l'après-midi, mais lorsque le vent s'éleva et que la pluie commença à tomber, le mercure descendit à 88. L'humidité persiste tout de même, et tant que la pluie ne sera pas plus abondante, il en sera ainsi. L'air est chargé d'électricité. Depuis deux semaines, le mercure se maintient à 7 degrés au-dessus de la moyenne ordinaire pour ce temps-ci de l'année, et on ne prévoit pas encore quand il redescendra normal, la pluie ne tombant pas.

La pluie d'hier semble n'être que le commencement d'un bon orage que nous finirons bien par attrapper. L'orage d'hier après-midi a été suffisamment abondant pour affecter les communications télégraphiques dans tout l'est du Canada et des Etats-Unis. On nous signale que de New-York à Montréal et Toronto, les communications ont été interrompues durant plusieurs heures, la pluie affectant considérablement les fils électriques. L'orage n'a pas été suffisamment fort, cependant, pour désorganiser le service complètement.

Cette chaleur nous a apporté le règne des éventails, tant électriques qu'à main. Dans les bureaux et les maisons privées, aux établissements publics, on entend continuellement le bruit régulier et monotone des hélices qui répandent un vent bienfaisant. On rapporte que cette branche de commerce a fait de bonnes affaires depuis quelques semaines; on s'est particulièrement muni de petits éventails minuscules qui, bien que ne procurant pas autant de vent que les gros, dansent encore assez de

fraîcheur pour qu'il vaille la peine de les faire fonctionner.

Dans les grands magasins à rayons, où il y a encore beaucoup d'activité, malgré cette température insupportable, on a installé des pharmacies temporaires, afin de soigner le plus rapidement possible ceux qui pourraient succomber à la chaleur. Les cas d'insolation n'ont pas été très nombreux, mais on s'est rendu compte de la nécessité d'une telle innovation dans de telles périodes difficiles. On a également permis aux jeunes filles préposées aux comptoirs de se départir de leur costume réglementaire, tout de noir, pour le temps de la chaleur, et on les a laissées libres de se vêtir selon leur goût. Celles-ci en ont profité pour mettre du blanc, surtout de la mousseline, vêtement qui se supporte beaucoup plus facilement que le noir. On a également fréquenté plus qu'à l'ordinaire les salles de récréation et de repos où on allait goûter les bienfaits de la quiétude, durant l'heure du lunch. Nombreuses sont les jeunes filles qui apportent leur collation, le matin, afin de pouvoir se reposer plus longuement le midi, dans ces salles.

Les épiciers et les bouchers se plaignent que leur commerce ordinaire est très affecté par cette chaleur. On évite en effet de faire la cuisine pour ne pas avoir à rester contre un poêle allumé; même le poêle à gaz répand de la chaleur, et ce n'est certainement pas le temps où on en cherche. Les produits qui se vendent avec le plus de facilité depuis que nous avons la température actuelle, sont les viandes froides, préparées à l'avance, les légumes en conserves, les tomates, concombres, laitue, etc. On évite même de préparer du thé ou du café, préférant des liqueurs douces qu'on conserve dans un endroit frais.

La sécheresse est toujours dans le même état dans les campagnes. On craint fort pour les prochaines récoltes dont le rendement n'atteindra peut-être pas la moitié de ce qu'on en attendait au début de la saison. C'est dans les campagnes particulièrement que la chaleur aura été préjudiciable. On rapporte même que nombre de cultivateurs vendent leurs troupeaux de vaches laitières par crainte de ne pouvoir les alimenter, mais c'est là une erreur de la part des cultivateurs, car le sacrifice qu'ils s'imposeraient pour fournir à leurs troupeaux les éléments nécessaires de nourriture serait amplement compensé par les profits qu'ils retireraient de l'industrie laitière. Il leur sera certainement beaucoup plus difficile de remplacer un bon troupeau dont ils se seront défaits qu'il ne l'est de consacrer quelques dollars à son alimentation.

Les pronostics qu'on nous transmet au moment où nous écrivons, ne sont pas trop encourageants: chaleur, avec averses locales, accompagnées de tonnerre.

La pluie d'hier semble n'être que le commencement d'un bon orage que nous finirons bien par attrapper. L'orage d'hier après-midi a été suffisamment abondant pour affecter les communications télégraphiques dans tout l'est du Canada et des Etats-Unis. On nous signale que de New-York à Montréal et Toronto, les communications ont été interrompues durant plusieurs heures, la pluie affectant considérablement les fils électriques. L'orage n'a pas été suffisamment fort, cependant, pour désorganiser le service complètement.

Cette chaleur nous a apporté le règne des éventails, tant électriques qu'à main. Dans les bureaux et les maisons privées, aux établissements publics, on entend continuellement le bruit régulier et monotone des hélices qui répandent un vent bienfaisant. On rapporte que cette branche de commerce a fait de bonnes affaires depuis quelques semaines; on s'est particulièrement muni de petits éventails minuscules qui, bien que ne procurant pas autant de vent que les gros, dansent encore assez de

fraîcheur pour qu'il vaille la peine de les faire fonctionner.

Dans les grands magasins à rayons, où il y a encore beaucoup d'activité, malgré cette température insupportable, on a installé des pharmacies temporaires, afin de soigner le plus rapidement possible ceux qui pourraient succomber à la chaleur. Les cas d'insolation n'ont pas été très nombreux, mais on s'est rendu compte de la nécessité d'une telle innovation dans de telles périodes difficiles. On a également permis aux jeunes filles préposées aux comptoirs de se départir de leur costume réglementaire, tout de noir, pour le temps de la chaleur, et on les a laissées libres de se vêtir selon leur goût. Celles-ci en ont profité pour mettre du blanc, surtout de la mousseline, vêtement qui se supporte beaucoup plus facilement que le noir. On a également fréquenté plus qu'à l'ordinaire les salles de récréation et de repos où on allait goûter les bienfaits de la quiétude, durant l'heure du lunch. Nombreuses sont les jeunes filles qui apportent leur collation, le matin, afin de pouvoir se reposer plus longuement le midi, dans ces salles.

Les épiciers et les bouchers se plaignent que leur commerce ordinaire est très affecté par cette chaleur. On évite en effet de faire la cuisine pour ne pas avoir à rester contre un poêle allumé; même le poêle à gaz répand de la chaleur, et ce n'est certainement pas le temps où on en cherche. Les produits qui se vendent avec le plus de facilité depuis que nous avons la température actuelle, sont les viandes froides, préparées à l'avance, les légumes en conserves, les tomates, concombres, laitue, etc. On évite même de préparer du thé ou du café, préférant des liqueurs douces qu'on conserve dans un endroit frais.

La sécheresse est toujours dans le même état dans les campagnes. On craint fort pour les prochaines récoltes dont le rendement n'atteindra peut-être pas la moitié de ce qu'on en attendait au début de la saison. C'est dans les campagnes particulièrement que la chaleur aura été préjudiciable. On rapporte même que nombre de cultivateurs vendent leurs troupeaux de vaches laitières par crainte de ne pouvoir les alimenter, mais c'est là une erreur de la part des cultivateurs, car le sacrifice qu'ils s'imposeraient pour fournir à leurs troupeaux les éléments nécessaires de nourriture serait amplement compensé par les profits qu'ils retireraient de l'industrie laitière. Il leur sera certainement beaucoup plus difficile de remplacer un bon troupeau dont ils se seront défaits qu'il ne l'est de consacrer quelques dollars à son alimentation.

Les pronostics qu'on nous transmet au moment où nous écrivons, ne sont pas trop encourageants: chaleur, avec averses locales, accompagnées de tonnerre.

La pluie d'hier semble n'être que le commencement d'un bon orage que nous finirons bien par attrapper. L'orage d'hier après-midi a été suffisamment abondant pour affecter les communications télégraphiques dans tout l'est du Canada et des Etats-Unis. On nous signale que de New-York à Montréal et Toronto, les communications ont été interrompues durant plusieurs heures, la pluie affectant considérablement les fils électriques. L'orage n'a pas été suffisamment fort, cependant, pour désorganiser le service complètement.

L'APPLICATION DE LA LOI DU TRAVAIL DES ENFANTS

M. Louis Guyon, sous-ministre du Travail, déclare qu'il est pénible pour un enfant de 14 ans de travailler toute la journée et d'aller à la classe le soir. — Ces enfants doivent plus travailler dans les usines.

L'an prochain, le ministère du Travail a l'intention de n'admettre dans les usines que ceux qui pourront subir avec succès l'épreuve éducationnelle, a déclaré M. Louis Guyon, sous-ministre du Travail dans la province. "Les règlements prohibent l'entrée dans une usine de tout garçon ou fille âgée de moins de 14 ans, et encore, faut-il qu'ils sachent lire et écrire. Actuellement, a-t-il encore ajouté, les enfants âgés de 14 à 16 ans qui travaillent dans des usines et qui ne savent pas lire ou écrire doivent suivre les cours des écoles du soir. Mais on a admis qu'il était difficile pour des enfants travaillant péniblement toute la journée d'avoir à fréquenter ces écoles du soir, et le ministère a l'intention de mettre strictement les règlements en vigueur, l'an prochain, et de faire subir l'épreuve scolaire.

"Occasionnellement, dit M. Guyon, le département doit faire face à bien des abus et il n'est pas de permis aux enfants à qui il faut encore quelques mois pour atteindre pleinement leur quatorzième année et qui veulent travailler quand même dans des industries. Les parents deviennent mécontents parce qu'après avoir voyagé d'une partie de la ville à l'autre ils se voient refuser le permis qu'ils espèrent obtenir pour leurs enfants. Ils ne comprennent pas qu'il serait très grave si un enfant âgé de moins de 14 ans était blessé dans une usine. M. Guyon ajoute que les manufacturiers apportent une aide très efficace et précieuse au ministère en refusant d'admettre sur leurs cadres les enfants qui n'ont pas l'âge requis.

"Environ 11,970 enfants, à Montréal, sont âgés de moins de 16 ans et se sont enregistrés pour travailler dans les industries au cours des 17 ou 18 derniers mois. La majorité de ces enfants étaient âgés de plus de 14 ans.

"Le début des vacances scolaires, dit M. Guyon, nous apporte une très grande demande de permis pour les enfants qui désirent travailler durant cette période. Aucun permis pour travailler dans les usines n'a été émis dans aucun de ces cas, les permis émis portant spécifiquement qu'un travail pénible ne pouvant être confié au porteur, mais qu'on ne devait l'employer que pour des travaux légers, les messages, etc. Quelquefois le département trouve difficile d'émettre ou de refuser des permis. Nombre de Lithuaniens et de Juifs ont demandé des permis pour leurs enfants armés de requêtes à leurs parents, mais avec succès. Dans ces cas, les parents devaient présenter un affidavit assermenté sur des formules spéciales."

"L'an prochain, le ministère du Travail a l'intention de n'admettre dans les usines que ceux qui pourront subir avec succès l'épreuve éducationnelle, a déclaré M. Louis Guyon, sous-ministre du Travail dans la province. "Les règlements prohibent l'entrée dans une usine de tout garçon ou fille âgée de moins de 14 ans, et encore, faut-il qu'ils sachent lire et écrire. Actuellement, a-t-il encore ajouté, les enfants âgés de 14 à 16 ans qui travaillent dans des usines et qui ne savent pas lire ou écrire doivent suivre les cours des écoles du soir. Mais on a admis qu'il était difficile pour des enfants travaillant péniblement toute la journée d'avoir à fréquenter ces écoles du soir, et le ministère a l'intention de mettre strictement les règlements en vigueur, l'an prochain, et de faire subir l'épreuve scolaire.

"Occasionnellement, dit M. Guyon, le département doit faire face à bien des abus et il n'est pas de permis aux enfants à qui il faut encore quelques mois pour atteindre pleinement leur quatorzième année et qui veulent travailler quand même dans des industries. Les parents deviennent mécontents parce qu'après avoir voyagé d'une partie de la ville à l'autre ils se voient refuser le permis qu'ils espèrent obtenir pour leurs enfants. Ils ne comprennent pas qu'il serait très grave si un enfant âgé de moins de 14 ans était blessé dans une usine. M. Guyon ajoute que les manufacturiers apportent une aide très efficace et précieuse au ministère en refusant d'admettre sur leurs cadres les enfants qui n'ont pas l'âge requis.

"Environ 11,970 enfants, à Montréal, sont âgés de moins de 16 ans et se sont enregistrés pour travailler dans les industries au cours des 17 ou 18 derniers mois. La majorité de ces enfants étaient âgés de plus de 14 ans.

"Le début des vacances scolaires, dit M. Guyon, nous apporte une très grande demande de permis pour les enfants qui désirent travailler durant cette période. Aucun permis pour travailler dans les usines n'a été émis dans aucun de ces cas, les permis émis portant spécifiquement qu'un travail pénible ne pouvant être confié au porteur, mais qu'on ne devait l'employer que pour des travaux légers, les messages, etc. Quelquefois le département trouve difficile d'émettre ou de refuser des permis. Nombre de Lithuaniens et de Juifs ont demandé des permis pour leurs enfants armés de requêtes à leurs parents, mais avec succès. Dans ces cas, les parents devaient présenter un affidavit assermenté sur des formules spéciales."

"L'an prochain, le ministère du Travail a l'intention de n'admettre dans les usines que ceux qui pourront subir avec succès l'épreuve éducationnelle, a déclaré M. Louis Guyon, sous-ministre du Travail dans la province. "Les règlements prohibent l'entrée dans une usine de tout garçon ou fille âgée de moins de 14 ans, et encore, faut-il qu'ils sachent lire et écrire. Actuellement, a-t-il encore ajouté, les enfants âgés de 14 à 16 ans qui travaillent dans des usines et qui ne savent pas lire ou écrire doivent suivre les cours des écoles du soir. Mais on a admis qu'il était difficile pour des enfants travaillant péniblement toute la journée d'avoir à fréquenter ces écoles du soir, et le ministère a l'intention de mettre strictement les règlements en vigueur, l'an prochain, et de faire subir l'épreuve scolaire.

"Occasionnellement, dit M. Guyon, le département doit faire face à bien des abus et il n'est pas de permis aux enfants à qui il faut encore quelques mois pour atteindre pleinement leur quatorzième année et qui veulent travailler quand même dans des industries. Les parents deviennent mécontents parce qu'après avoir voyagé d'une partie de la ville à l'autre ils se voient refuser le permis qu'ils espèrent obtenir pour leurs enfants. Ils ne comprennent pas qu'il serait très grave si un enfant âgé de moins de 14 ans était blessé dans une usine. M. Guyon ajoute que les manufacturiers apportent une aide très efficace et précieuse au ministère en refusant d'admettre sur leurs cadres les enfants qui n'ont pas l'âge requis.

"Environ 11,970 enfants, à